

RAPPORT

Affaire n° KR8110 du 10/01/2019

COMMUNE DE TAULIGNAN (26)

Schéma directeur des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales
Phase 1 : Etat des lieux, enquêtes et mise à jour des plans



Historique des révisions				
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR :	VÉRIFIÉ PAR :
1	01/2019	Complément au Problème pluvial	EM	NM
0	06/12/2018	Création de document	EM	NM

Maître d'ouvrage : Commune de TAULIGNAN (26)
Mission : Schéma directeur des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales
Phase 1 : Etat des lieux, enquêtes et mise à jour des plans

Offre n°: KR8110
En date du : 10/01/2019

Contact : Nour MADID, Chargé d'Affaires
Adresse : Naldeo, Agence DromArdèche,
130 route de Châteauneuf,
BP118
26203 MONTELIMAR Cedex
Tél. : 04 75 92 05 70
Fax : 04 75 92 05 79

Table des matières

1	AVANT PROPOS	6
2	PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	7
2.1	Localisation géographique.....	7
2.2	Contexte naturel.....	8
2.2.1	Le Climat	8
2.2.2	La topographie	9
2.2.3	Le contexte géologique	10
2.2.4	Le contexte hydrogéologique.....	10
2.2.5	Les captages AEP.....	10
2.2.6	Le contexte hydrologique	11
2.2.7	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Contrat de rivière.....	16
2.2.8	Les zones protégées.....	16
2.2.9	Zones particulières.....	18
2.3	Démographie et urbanisme	23
2.3.1	La démographie	23
2.3.2	La structure de l'habitat.....	23
2.3.3	Projets et zones urbanisables.....	24
2.3.4	Les activités économique	24
2.3.5	Le Tourisme.....	24
2.4	Analyse théorique du rôle de l'eau.....	25
2.4.1	La consommation d'eau potable et les rejets d'eaux usées.....	25
2.4.2	Charges théoriques hydrauliques	25
2.4.3	Charges polluantes théoriques	25
3	L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	26
3.1	Etat de l'assainissement non collectif en 2002.....	26
3.2	Etat de l'existant - Résultats visite SPANC	26
3.3	Aptitude des sols à l'assainissement autonome.....	27
4	L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES	28
4.1	Généralités	28
4.2	Les réseaux des eaux usées	28
4.2.1	Le patrimoine	29
4.2.2	Indice de connaissance patrimoniale	30
4.3	Déversoirs d'orage	31
4.4	Postes de refoulement	31
4.5	La station d'épuration.....	32
4.5.1	Caractéristiques générales.....	32

4.5.2	Synthèse des visites SATESE.....	33
4.5.3	Synthèse des visites SAUR.....	33
4.5.4	Synthèse de la visite NALDEO.....	33
4.5.5	Comparaison des débits théoriques et des débits.....	34
4.5.6	Conclusion.....	34
4.6	Reconnaissance du réseau d'eaux usées.....	35
4.6.1	Les regards non accessibles.....	35
4.6.2	Différents types de défauts.....	36
5	RESEAU D'EAUX PLUVIALES	37
5.1	Généralités.....	37
5.2	Le réseau d'eaux pluviales enterré.....	37
5.3	Reconnaissance du réseau.....	38
5.4	Grilles bouchées constatés lors de la visite.....	39
5.5	Fonctionnement du réseau d'eaux pluviales au voisinage du village.....	41
5.6	Zone de débordement signalés par la collectivité.....	41
5.6.1	Investigations réalisées.....	43
6	ANNEXES	48
6.1	Fiches regard de visite.....	48
6.2	Fiches déversoir d'orage.....	48
6.3	Fiches poste de refoulement.....	48
6.4	Fiche station d'épuration.....	48
6.5	Plans.....	48
6.5.1	Plan des réseaux d'assainissement des eaux usées.....	48
6.5.2	Plan des réseaux d'assainissement des eaux pluviales.....	48

Table des Figures

Figure 1 : Localisation du territoire communal (Sce. site Geoportail).....	7
Figure 2 : Diagramme climatique (climate-data.org).....	8
Figure 3 : Hydrographie au niveau du territoire communal.....	12
Figure 4 : Bassin Versant de la Berre (sce. ÉTUDES D'ESTIMATIONS DES VOLUMES PRÉLEVABLES GLOBAUX_ Sous bassin versant de la Berre_ Phase 1& 2_ 2011).....	13
Figure 5 : B.V. du Lez (Sce. Contrat de rivière - 2006).....	15
Figure 6 : Localisation des ZNIEFF à proximité de la Commune (Géoportail).....	17
Figure 7 : Localisation des Zones Humides à proximité de la Commune (Carmen).....	18
Figure 8 : Localisation des périmètres de protection du captage AEP (Sce. annexes sanitaire PLU 2017).....	19
Figure 9 : Localisation des zones inondables (Sce. Site service de l'état Préfecture de la Drôme).....	20
Figure 10 : Localisation des zones inondables au centre du village (Sce. Site service de l'état Préfecture de la Drôme).....	20

Figure 11 : Cartographie des zones à risque (Sce. Diagnostic Territorial - PLU)	22
Figure 12 : Carte d'aptitude du sol à l'assainissement autonome.....	27
Figure 13 : plan schématique (Sce SATESE 26)	32
Figure 14 : Répartition du type de Matériau.....	37
Figure 15 : Répartition par Diamètre	38
Figure 16 : Plan de localisation du problème recensé sur le réseau d'eaux pluviales	41
Figure 17 : Localisation de la zone	42

1 AVANT PROPOS

La commune de TAULIGNAN a réalisé, en 2002, un schéma directeur d'assainissement qu'il est nécessaire d'actualiser pour répondre aux dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, et de l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 (modifié par l'article l'arrêté du 24 août 2017 relatif aux systèmes d'assainissement collectif) qui stipule que pour : «les agglomérations d'assainissement générant une charge brute de pollution organique inférieure à 600 kg/j de DBO5, le maître d'ouvrage établit, suivant une fréquence n'excédant pas dix ans, un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées».

Par ailleurs, la commune s'est engagée dans la révision de son P.L.U., dans la mesure où son territoire est impacté en certains endroits par les eaux de ruissellement et le débordement de la Riaille et a donc décidé d'annexer un volet de gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

L'étude demandée a donc pour objectif principal de :

- Faire le point sur les infrastructures d'assainissement existantes,
- Identifier les problèmes de collecte et localiser les introductions d'eaux parasites,
- Prévoir l'évolution des infrastructures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la commune, en cohérence avec son document d'urbanisme ;
- Identifier les problèmes liés à la gestion des eaux pluviales,
- Evaluer la cohérence technique et économique des projets d'aménagements et de développements urbains du futur PLU, en terme de gestion des eaux usées et pluviales,
- Respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles.

Pour atteindre ces objectifs, l'étude est décomposée en 5 phases conformément au cahier des charges :

- **Phase n°1 : Etat des lieux, enquêtes et mise à jour des plans**
- **Phase n°2 : Diagnostic des réseaux, mesures**
- **Phase n°3 : Interprétation des résultats des Investigations complémentaires**
- **Phase n°4 : Proposition et choix des solutions, schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales**
- **Phase n°5 : Elaboration du document d'enquête publique (conjointe avec celle du PLU)**

Ce rapport rend compte des résultats d'investigations réalisées dans le cadre de la phase 1.

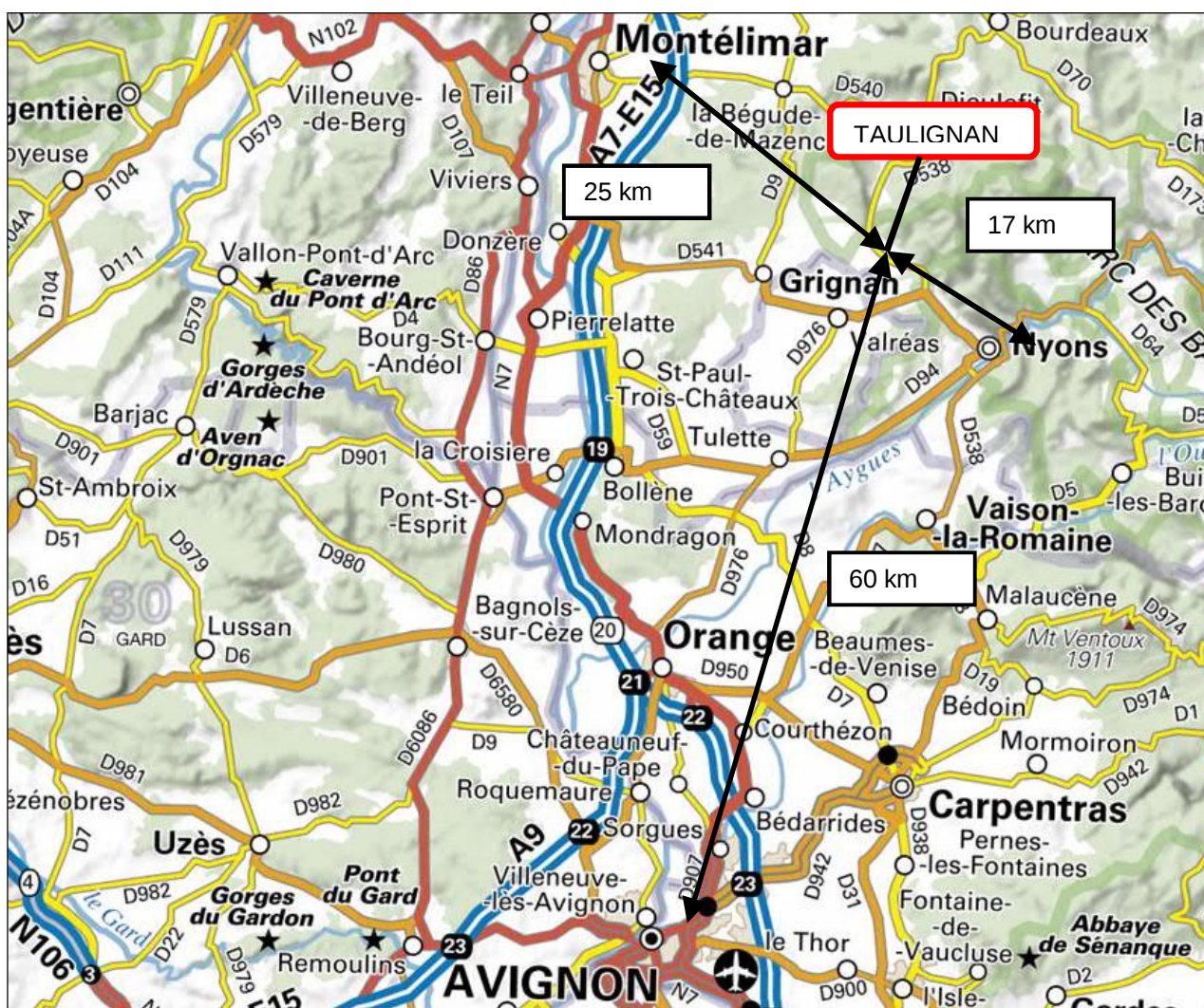
2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

2.1 Localisation géographique

Le territoire de la Commune de TAULIGNAN (Drôme) est implanté à 17 kilomètres au Nord-Ouest de Nyons, Chef-lieu d'arrondissement, à 25 kilomètres au Sud-Est de Montélimar et à environ 60 kilomètres au Nord-Est d'Avignon.

Administrativement, la commune appartient à l'EPCI de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan.

Figure 1 : Localisation du territoire communal (Sce. site Geoportail)



2.2 Contexte naturel

2.2.1 Le Climat

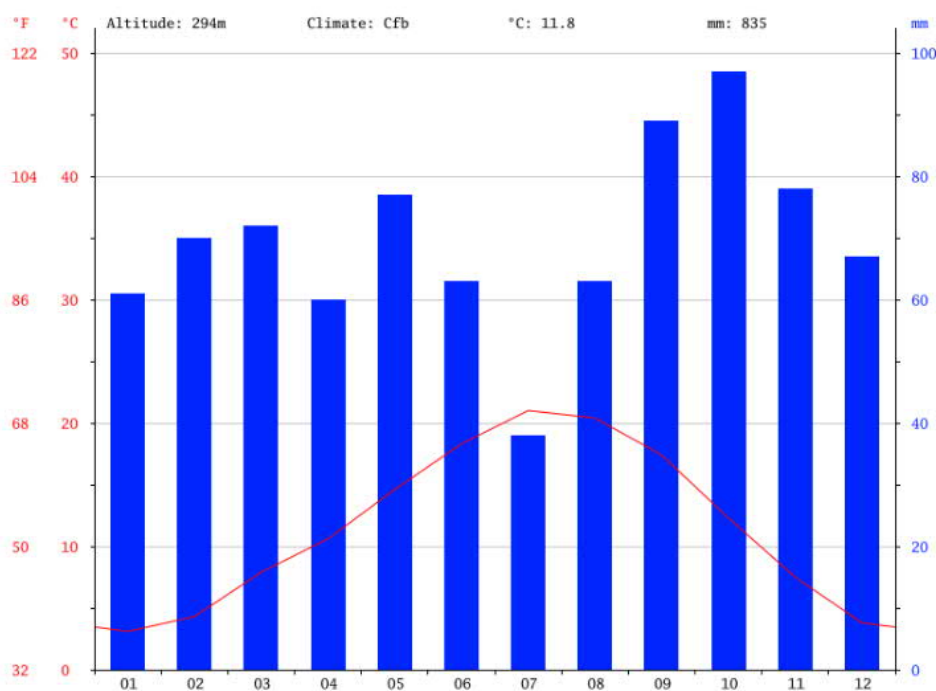
L'étude sur assainissement est fortement liée à la pluviométrie. En effet, un système d'assainissement peut être perturbé par des intrusions d'eaux parasites pluviales ou de nappe, dont la quantité fluctue en fonction de la période de l'année.

2.2.1.1 Contexte

D'après les informations issues du site CLIMATE-DATA.Org, la commune de **TAULIGNAN** bénéficie d'un climat tempéré chaud.

Les précipitations sont plus importantes en hiver qu'en été. La pluviométrie annuelle est d'environ 835 mm avec un maximum en octobre (97 mm) et un minimum en juillet (38 mm) (Cf. La figure ci-après)

Figure 2 : Diagramme climatique (climate-data.org)



La température moyenne est de 11,8 °C, avec des amplitudes thermiques marquées (minimum -0,5°C en hiver et maximum 27,3°C en été).

Le vent dominant dans toute la région est le Mistral (vent de direction Nord), vent froid et souvent violent.

2.2.1.2 Analyse de la pluviométrie

Le choix de la station de référence pour l'étude pluviométrique est donc déterminant pour caractériser au mieux les conditions climatiques auxquelles est soumise la commune de **TAULIGNAN**. Le choix pour cette étude a été de prendre en référence la station de MONTELIMAR

Les coefficients de Montana récupérés sur la station de MONTELIMAR sont établis sur la période 1972-2006. Ces coefficients nous permettent d'évaluer la hauteur moyenne pour différentes occurrences de pluie.

Une nouvelle méthode de calcul statistique, plus adaptée aux pluies méditerranéennes, a été utilisée. Il s'agit de la loi G.E.V., loi Généralisée pour les Valeurs Extrêmes.

Tableau 1 : Coefficients de MONTANA 1972 - 2006 (Loi G.E.V.) à Montélimar

Période de retour	Coefficients de Montana pour des pluies de durée de 6 minutes à 30 minutes		Coefficients de Montana pour des pluies de durée de 30 minutes à 3 heures		Coefficients de Montana pour des pluies de durée de 3 heures à 48 heures	
	a	b	a	b	a	b
5 ans	4,571	0,433	9,03	0,638	11,033	0,675
10 ans	5,868	0,428	11,61	0,633	17,277	0,709
20 ans	7,399	0,423	14,426	0,623	27,928	0,75
30 ans	8,361	0,417	16,103	0,614	37,627	0,777
50 ans	9,78	0,412	18,397	0,601	55,346	0,814
100 ans	11,906	0,401	21,726	0,581	95,468	0,867

Il est constaté que pour des périodes de retour inférieures à la centennale, les intensités sont plus faibles. En revanche, pour une pluie centennale, l'intensité est en partie augmentée (+ 11 % pour la pluie de 2 heures).

Période de retour de la pluie	6 mn	15 mn	30 mn	1 heure	2 heures	3 heures	6 heures	12 heures	24 heures	48 heures
5 ans	12,6	21,2	31,4	39,8	51,1	59,2	74,7	93,6	117,3	146,9
10 ans	16,4	27,6	41,1	52,2	67,3	78,1	95,8	117,2	143,4	175,4
20 ans	20,8	35,3	52,7	67,5	87,7	102,2	121,7	144,7	172,0	204,6
30 ans	23,8	40,5	60,7	78,2	102,2	119,5	139,8	163,2	190,5	222,3
50 ans	28,0	48,1	72,3	94,2	124,3	146,1	165,4	188,2	214,1	243,5
100 ans	34,8	60,3	91,3	120,8	161,5	191,4	208,9	229,0	251,1	275,4

2.2.2 La topographie

Un assainissement autonome, placé dans des pentes supérieures à 15 %, nécessite un aménagement important afin d'aplanir le site. Dans le cas contraire, les effluents risquent de ressortir rapidement à la surface et ne pas s'infiltrer verticalement. Les aménagements établis peuvent provoquer des glissements de terrains, en particulier lorsque les sols ne sont pas stables.

Ainsi, on considère qu'il est très difficile d'envisager un assainissement individuel quand les pentes sont supérieures à 15 %, et difficile -mais concevable- quand elles sont comprises entre 10 et 15 %.

L'altitude de la commune de **TAULIGNAN** oscille entre + 210 m au près du Lez à +760 m d'altitude sous le Mont Rachat. Le paysage, très ouvert dans les plaines cultivées, se boise dès que le relief s'accroît et que le sol devient maigre.

Les reliefs montagneux au Nord, dénommés «Serres», sont séparés par des ravins profonds et encaissés. Le pendage général de ces reliefs est orienté Nord-Sud.

2.2.3 Le contexte géologique

La présence d'un substratum rocheux, à faible profondeur, est une contrainte majeure pour la mise en œuvre d'un système d'assainissement autonome :

1. *si le substratum apparaît avant 1 m de sol végétal, l'épuration n'est pas suffisante,*
2. *si le substratum est imperméable (roche compacte ou argile), les effluents ne pourront pas s'infiltrer,*
3. *si le substratum est fissuré ou fracturé, les effluents s'infiltreront, leur épuration dépendra de la nature de la roche et de leur temps de séjour.*

D'après les informations livrées par La carte géologique à 1/50 000, feuilles de Montélimar et de Valréas, le territoire de la commune de **TAULIGNAN** est recouvert en affleurement par des formations datant du Secondaire, du Tertiaire et du Quaternaire. Il s'agit de la plus ancienne à la plus récente de :

- la formation attribuée au Crétacé (Turonien), cartographiée « C3 » et composée de grès et calcaires, cette formation affleure le secteur nord du territoire communal ;
- la formation d'âge oligocène, constituée principalement de calcaire, marnes, cailloutis et sable, elle est épisodiquement recouverte de colluvions polygéniques sableuses ou limoneuses. Elle est d'extension très limitée et occupe l'extrémité nord-ouest du territoire communal ;
- la formation datée du Miocène composée de Molasse, elle s'étend sur la quasi-totalité de la partie méridionale du territoire communal ;
- la formation des alluvions fluviales d'âge quaternaire, cartographiée « FZ » composée principalement de cailloutis, sables plus ou moins recouverts de limons. Cette formation occupe les vallées des cours d'eau traversant le territoire communal.

2.2.4 Le contexte hydrogéologique

2.2.4.1 Généralité

Du point de vue hydrogéologique, les principales formations susceptibles de renfermer une nappe d'eau souterraine dans le secteur considéré sont :

- les sables associés aux marnes du Miocène supérieur et les couches mollassiques à niveau marneux du Miocène inférieur ;
- les sables gréseux du Crétacé.

2.2.5 Les captages AEP

La commune de **TAULIGNAN** est alimentée en eau potable par les captages « Berre drainage », « Sainte Font – forage », « La Chèvre », « Culty alias Plan des seigneurs », « Charroux » et « Saint-Martin ».

- Les captages suivants font l'objet d'un rapport hydrogéologique fixant des périmètres et des prescriptions de protection :
 - « Berre drainage » établi le 12/01/1987

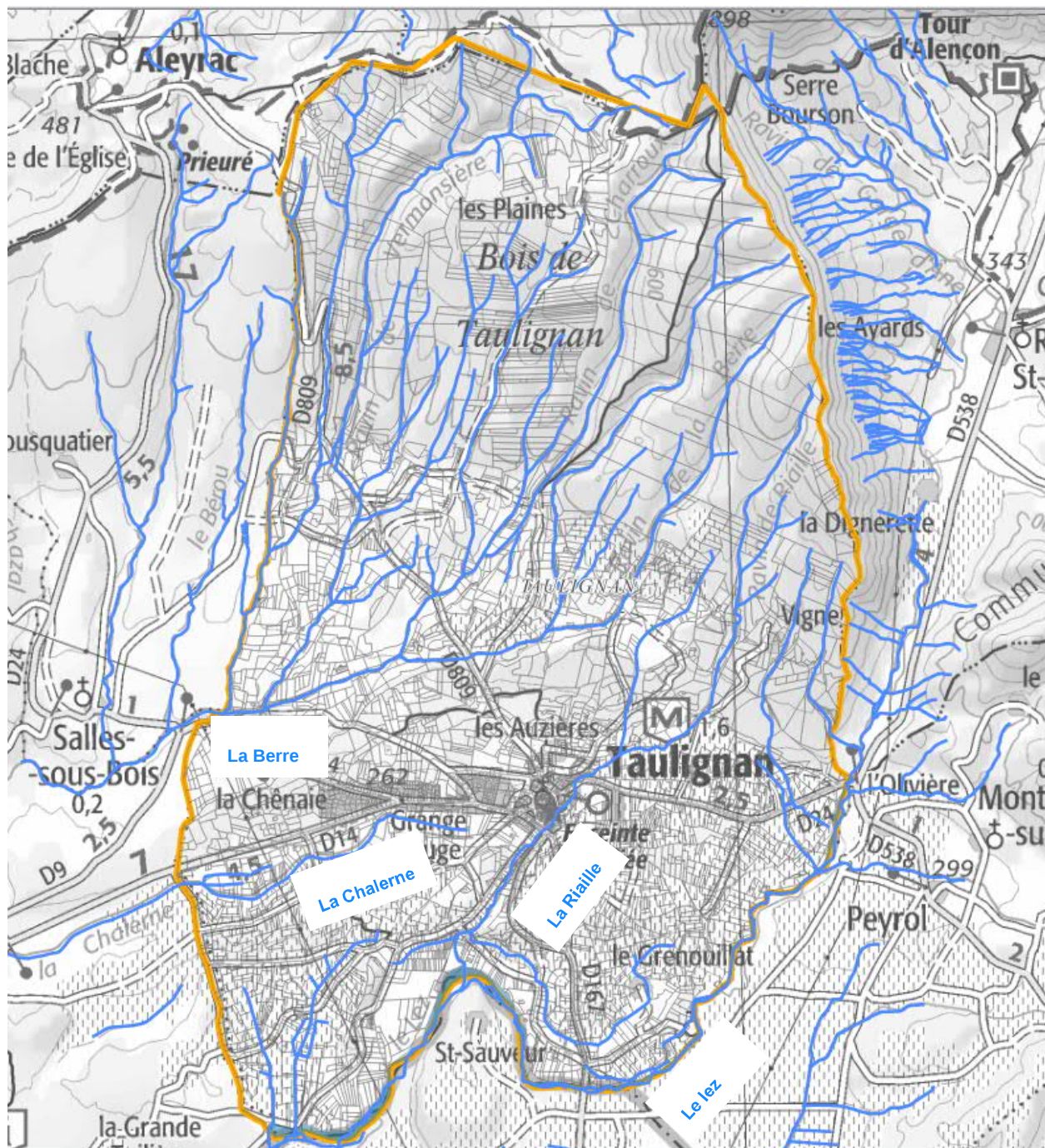
- « Saint Martin » établi le 23/08/2010
- La procédure d'autorisation visant à un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique fixant des périmètres de protection du forage prévue par l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique est achevée pour les captages suivants :
 - « Sainte Font – forage » par arrêté de DUP n°2630 du 11/08/1993,
 - « La Chèvre » par arrêté de DUP n°8952 du 18/08/1989 et modifié par l'arrêté n°2014185-0019 du 4/07/2014,
 - «Culty alias Plan des seigneurs » par arrêté de DUP n°3459 du 15/10/1992,
 - «Charroux » par arrêté de DUP n°8952 du 18/08/1989

2.2.6 *Le contexte hydrologique*

Le territoire communal de **TAULIGNAN** fait partie au Sud du bassin versant du Lez et au Nord du bassin versant de la Berre.

Le réseau hydrographique secondaire est constitué par une multitude de petits ruisseaux et ravins dont la **Riaille** qui longe le bourg et ses extensions du Nord au Sud.

Figure 3 : Hydrographie au niveau du territoire communal



2.2.6.1 La Berre

• Généralités

Il prend sa source à 671 m d'altitude, dans les Préalpes drômoises, sur du territoire de la commune de Taulignan et au pied du Mont Rachas. Elle s'écoule d'Est en Ouest sur une cinquantaine de kilomètres en

D'après le rapport « ÉTUDES D'ESTIMATIONS DES VOLUMES PRÉLEVABLES GLOBAUX - Sous bassin versant de la Berre - Rapport final phases 5 & 6 - Février 2013 » :

- la Berre, en amont de la confluence avec la Vence (pour un bassin versant de 85 km²), aurait un :
 - Débit QMNA5 influencé estimé à 28 l/s sur une plage d'incertitude de 16 l/s (intervalle de 23 l/s à 39 l/s),
 - Débit QMNA5 naturel estimé à 34 l/s sur une plage d'incertitude de 16 l/s (intervalle de 29 l/s à 45 l/s).
- qu'au regard des incertitudes sur l'hydrologie, il est proposé de retenir comme DOE le QMNA5 influencé, soit 28 l/s.

Tableau 2 : Fiche état des eaux : BERRE A GRIGNAN 2 (code station : 06341550)

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2017	TBE	Ind	BE	MOY ①	TBE	BE	MOY	TBE					MOY		BE
2016	TBE	Ind	TBE	TBE	BE	BE	MOY	TBE					MOY		BE
2015	TBE	Ind	TBE	TBE	BE	BE	MOY	TBE					MOY		BE
2014	TBE	Ind	TBE	TBE	BE	BE	MOY	TBE					MOY		BE
2013	TBE	Ind	TBE	TBE	BE		BE	TBE					BE		
2012	TBE	Ind	TBE	TBE	BE		BE	TBE					BE		
2011	TBE	Ind	TBE	TBE	BE		BE	BE					BE		

2.2.6.2 Le Lez

- Généralités

Le Lez, prend sa source sur la montagne de la Lance, sur la commune de Teyssières. Il rejoint au bout de 75 km le Rhône en rive gauche. Il draine ainsi un bassin versant de 455 km². Il est alimenté par un réseau d'affluents dense constitué par La Veyssanne, L'Aulière la Coronne. Le Talobre et L'Hérein.

- Les caractéristiques hydrologiques

D'après le rapport « DIAGNOSTIC, ENJEUX et OBJECTIFS - TOME 1 » : Une des caractéristiques du bassin versant du Lez est le manque de données hydrologiques. Les rares données limnimétriques disponibles sont issues des stations de mesure du Pontaujard (DDE 84), de Montségur sur Lauzon emportée par les crues de 1993 (DIREN Rhône Alpes) et du Pont de Verdun à Bollène (DDE 84). Il n'existe aucune sonde limnimétrique ou échelle de niveau sur les affluents.

Seules les données de la station hydrométrique de Montségur-sur-Lauzon, si partielles et anciennes soient-elles, sont exploitables et font état de référence pour une analyse des débits sur le Lez (débits de crues, moyens et d'étiages). ... » .

D'après la fiche de débits caractéristiques DIREN Rhône-Alpes (SEMA) Mai 2005, au niveau de la station implantée sur le territoire de la commune de Montségur-sur-Lauzon.

Tableau 1 : Débits Caractéristiques du BV au niveau de Montségur

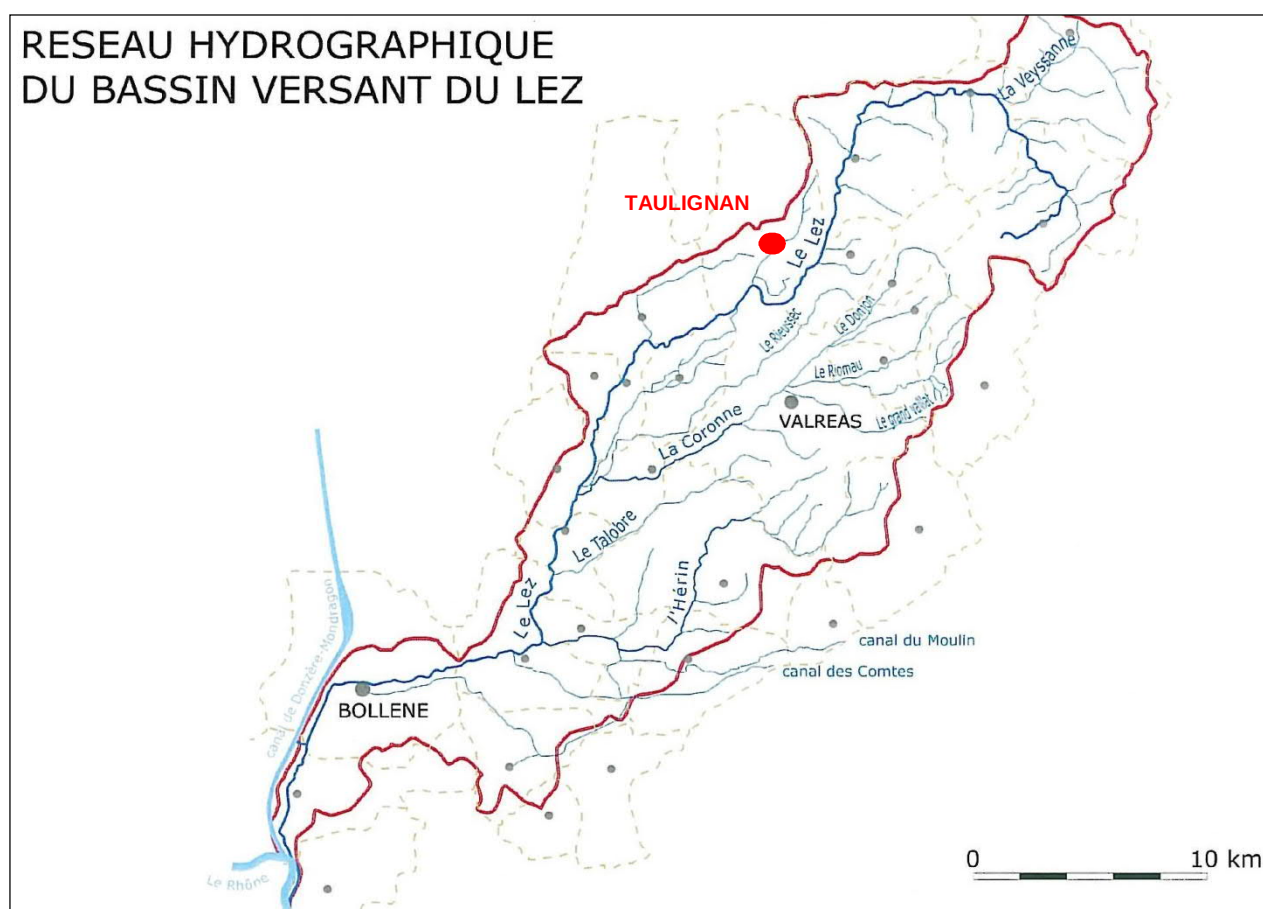
Surface BV	156 km ²
Module	1.30 m ³ /s
QMNA5	0.013 m ³ /s
Crue décennale journalière	43.9 m ³ /s
Crue décennale instantanée	76.4 m ³ /s

Cette station a été emportée par les crues de 13 septembre 1993 (débit estimé à 160 m³/s. le 1^{er} octobre 1993, le débit de pointe a été évalué entre 200 et 250 m³/s.

D'après le rapport du SAGE « Etat des lieux du SAGE du bassin versant du Lez SYNTHÈSE, février 2017 », une modélisation réalisée dans le cadre de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables (Cereg Ingénierie, 2013) a permis de reconstituer les débits caractéristiques (ou encore débits statistiques) en différents points du territoire en situation influencée (telle quelle est aujourd'hui) mais aussi en situation naturelle.

Cours d'eau	Localisation	Débits influencés (l/s)		Débits naturels (l/s)	
		Module ¹	QMNA ₅ ²	Module	QMNA ₅
	Taulignan	1 360	220	1 400	270

Figure 5 : B.V. du Lez (Sce. Contrat de rivière - 2006)



2.2.6.3 SDAGE

Selon le SDAGE Rhône-Méditerranée/

- Les masses d'eaux souterraines impactées par la commune sont les suivantes :
 - Molasses miocènes du Comtat (FRDG 218) : Les molasses miocènes du Comtat s'étendent de Valréas au Nord à Carpentras au Sud. Cette dépression s'est remplie d'une molasse multicouche composée d'une alternance de sables localement grésifiés, sables argileux, argiles. Sa superficie est d'environ 1000 km². Les "safres", terme local, désignent des lentilles sableuses alternant latéralement et verticalement avec des horizons marneux et argileux.
 - Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze (FRDG508) : Cette masse d'eau représente un vaste domaine de 70 km de long et de 40 km de large. La zone d'étude comprend la partie ouest de cette masse d'eau qui représente tout de même près de 300 km².
- la zone d'étude est concernée par les masses d'eau suivantes :
 - Le Lez du ruisseau des Jaillels à la Coronne (FRDR407)
 - Le Lez de sa source au ruisseau des Jaillels (FRDR408)
 - la Berre de la Vence au Rhône (FRDR422).

Le SDAGE **2016-2021** prévoit dans son OF5A de poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique.

2.2.7 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Contrat de rivière

La commune est concernée par le **SAGE** du Lez (SAGE06042). Son périmètre a été arrêté (09/03/2012), la composition de la CLE est en cours. Piloté par le département du Vaucluse, ce SAGE comprend 20 communes de la Drôme et 8 communes du Vaucluse.

La commune est concernée par les **deux contrats de rivières** suivants :

- le contrat de rivières du Lez et de ses affluents (R137);
- le contrat de rivières du Roubion, Jabron et Riaille (R245).

Ces deux instruments d'interventions sont gérés par le SMBVL (le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez). Cette structure porte le premier contrat de rivière achevé (2006-2012), le SAGE en phase d'élaboration et un PAPI complet également en phase finale d'élaboration.

2.2.8 Les zones protégées

2.2.8.1 NATURA 2000

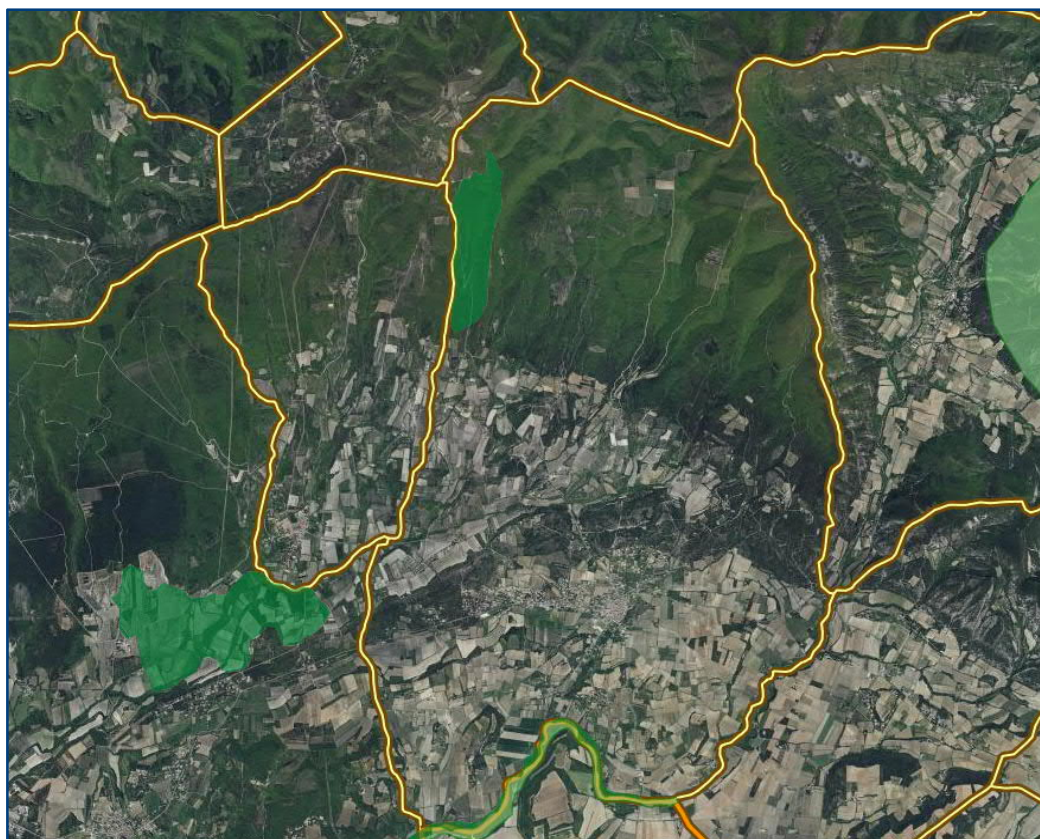
Le territoire de la Commune n'est pas concerné par une zone NATURA 2000.

2.2.8.2 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) :

Le territoire de la Commune est concerné par deux ZNIEFF. Il s'agit de :

Code	ZNIEFF	Type	Surface
26000023	Bois de Taulignan	I	79,61 ha
26000026	Ripisylve et lit du Lezs	I	91,18 ha

Figure 6 : Localisation des ZNIEFF à proximité de la Commune (Géoportail)



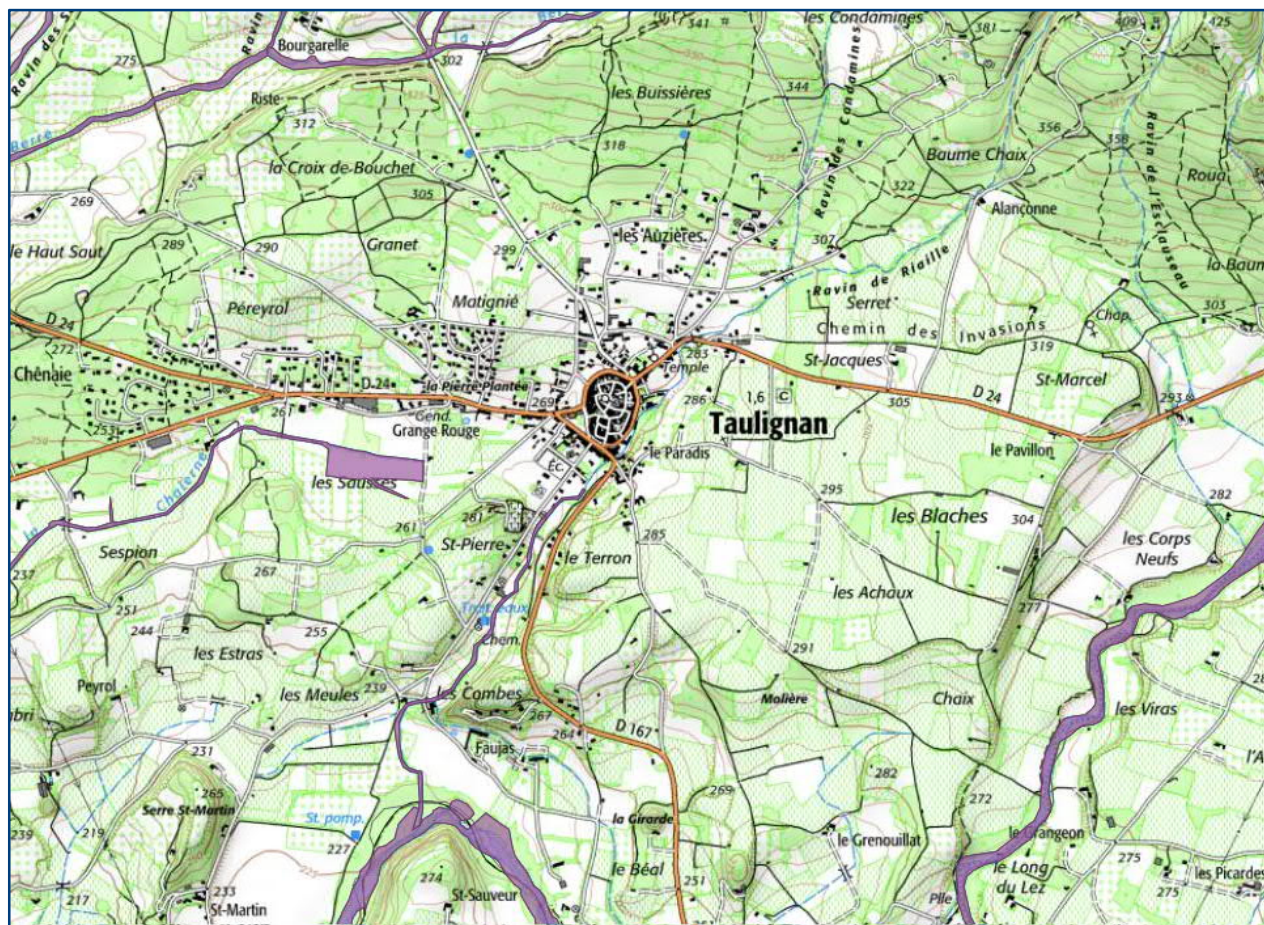
2.2.8.3 Zones humides

Le territoire de la Commune est concerné par 13 zones humides

- Berre T1 (superficie : 2.16 ha)
- Berre T2 (superficie : 5.36 ha)
- Berre T3 (superficie : 21.74 ha)
- Seynières T1 (superficie : 4.11 ha)
- Seynières T2 (superficie : 10.58 ha)
- Charroux T1 (superficie : 2.33 ha)
- Charroux T2 (superficie : 8.23 ha)
- Marais de Faujas (superficie : 0.35 ha)
- Lez entre Montbrison et Grignan (superficie : 62.66 ha)
- La Riaille en aval de Taulignan (superficie : 1.50 ha)

- Les Sausses - l'Etang (superficie : 5.68 ha)
- La Chalerne (superficie : 5.29 ha)
- Lez dans la plaine de Roche-St.-Secret (superficie : 31.99 ha).

Figure 7 : Localisation des Zones Humides à proximité de la Commune (Carmen)



2.2.9 Zones particulières

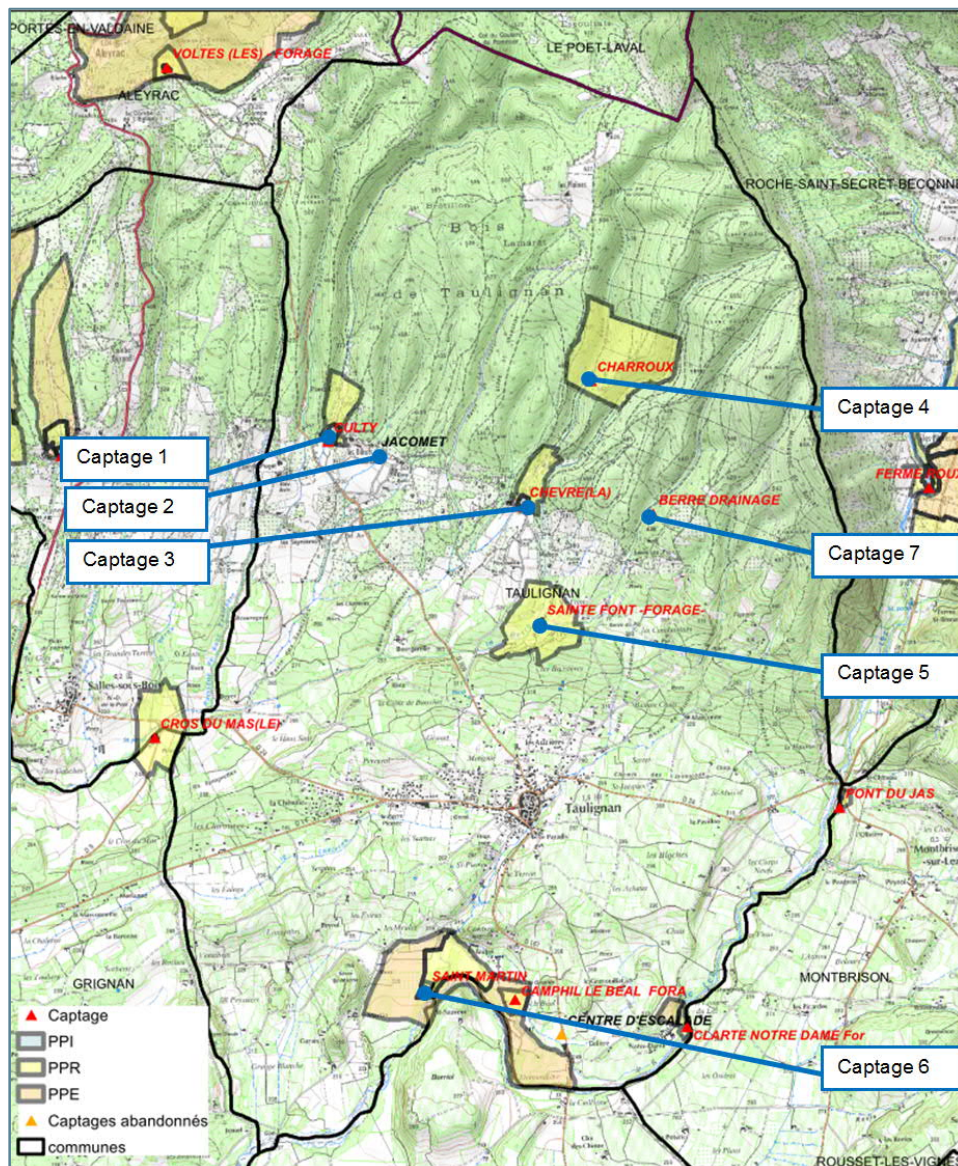
2.2.9.1 Les périmètres de protection des captages d'eau potable

Rappel de la réglementation :

Dans un souci de bonne gestion de l'eau et de sa qualité sanitaire, la loi n°2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, a modifié les dispositions de l'article L.2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en spécifiant que tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique devait faire l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée. Un décret d'application (n°2008-652) est en vigueur depuis le 2 juillet 2008.

Le territoire de la commune de **TAULIGNAN** est concerné par des captages AEP.

Figure 8 : Localisation des périmètres de protection du captage AEP (Sce. annexes sanitaire PLU 2017)



Source ARS 2017

2.2.9.2 Les zones inondables

Le territoire de la commune de **TAULIGNAN** est soumis aux risques d'inondation générés par le Lez et la Berre et leurs affluents. La commune est dotée d'un plan de prévention des risques inondation (PPRI), secteur bassin versant du Lez, approuvé le 18 décembre 2006.

Les Différents types d'inondation intègrent le PPRNi :

- les inondations dites « pluviales »
- le débordement des principaux cours d'eau
- les crues torrentielles
- les ruptures d'embâcles.

Figure 9 : Localisation des zones inondables (Sce. Site service de l'état Préfecture de la Drôme)

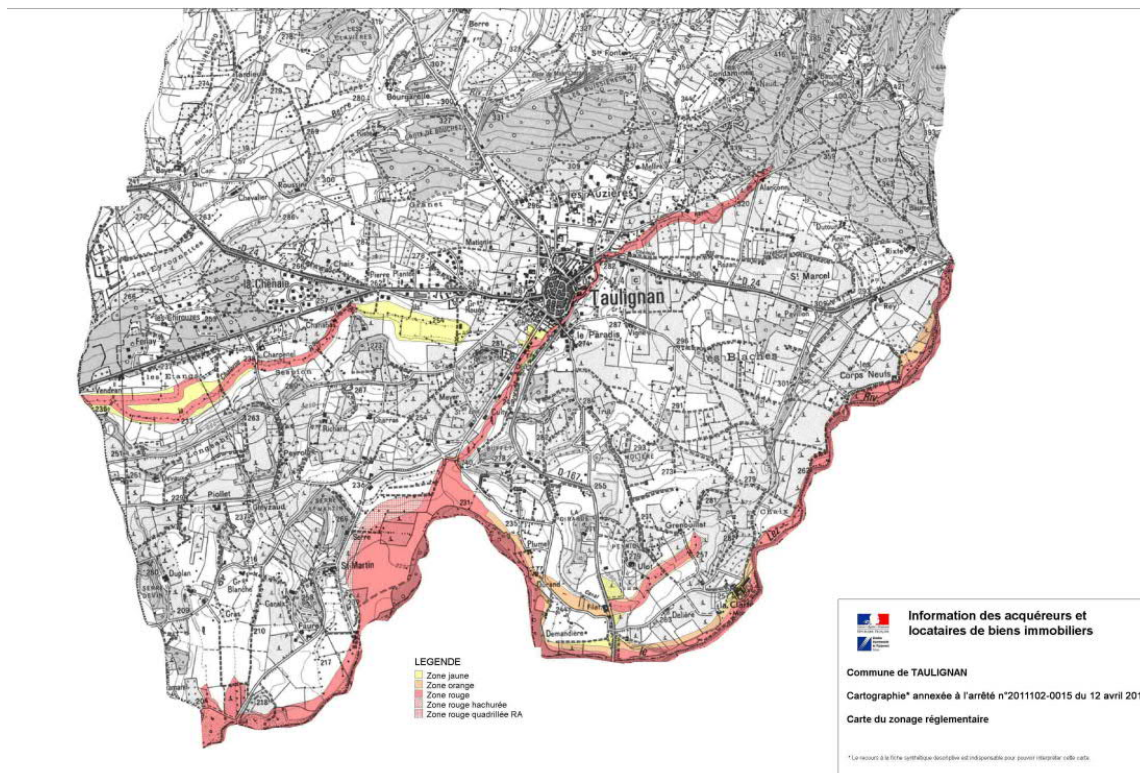
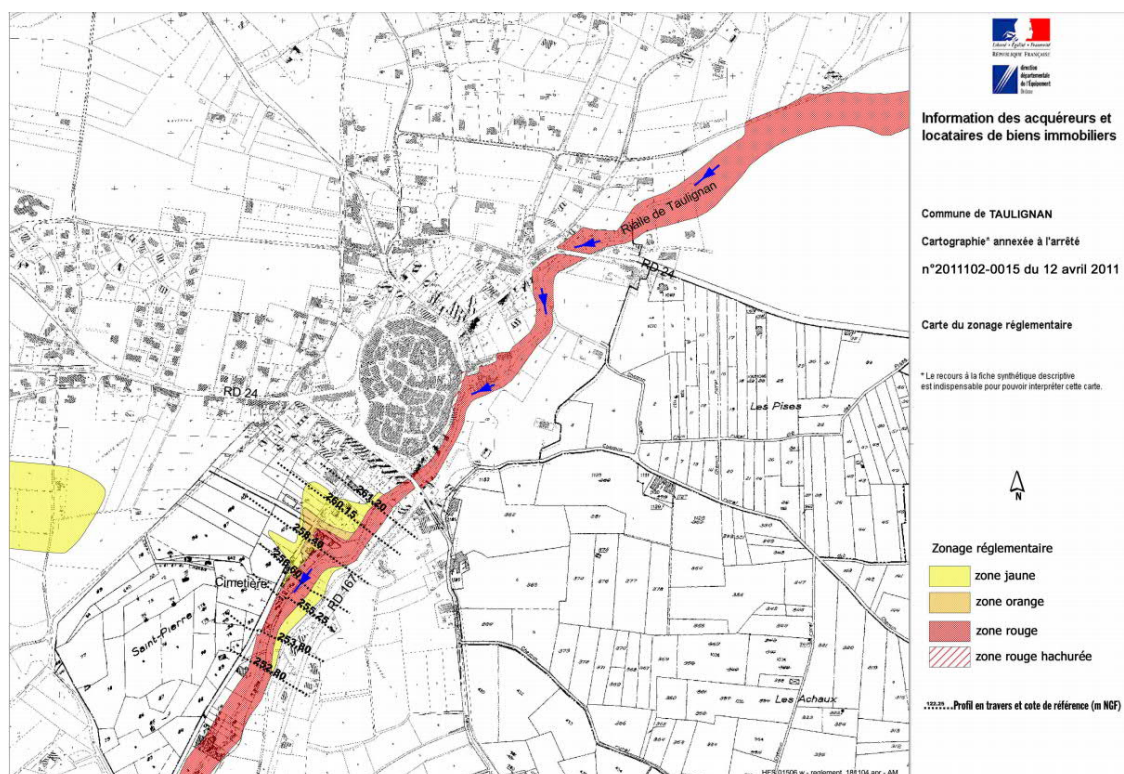


Figure 10 : Localisation des zones inondables au centre du village (Sce. Site service de l'état Préfecture de la Drôme)



Les différentes zones réglementées sont :

- **La zone rouge** correspond aux secteurs d'écoulement des crues soumis à un aléa fort dans les secteurs urbanisés, agricoles ou naturels et aux zones d'expansion des crues. Le principe est d'y interdire toute nouvelle construction. Cependant, des adaptations mineures peuvent être tolérées. Sur la commune, la zone rouge concerne plusieurs secteurs :
 - o les cours d'eaux dont le Riaille, le Lez ;
 - o l'habitat diffus à l'est du centre village et sur les abords de la rivière Lez (le hameau de la Clarté)
 - o la zone agricole au sud de la RD n°14 (les étangs, Sespion, Chanabas, etc.)
- **La zone orange** identifie les secteurs d'écoulement des crues soumis à un aléa moyen dans les secteurs urbanisés et les secteurs agricoles ou naturels. Dans ces zones, le PPRi permet des extensions limitées visant à améliorer la sécurité des personnes et à ne pas augmenter la population exposée. Les zones orange se localisent à proximité des cours d'eau cités ci-dessus.
- **La zone jaune** se réfère aux secteurs d'écoulement des crues soumis à un aléa faible dans les centres urbains, les secteurs urbanisés et les secteurs agricoles ou naturels. Le PPRi permet un développement compatible avec l'exposition au risque. Sur la commune, la zone jaune se situe au sud de l'emprise de l'usine SAFI.

Dans les zones jaune, orange et rouge, la création ou l'extension de camping caravaning et d'aires d'accueil des gens du voyage sont interdites. La reconstruction ou la restauration des constructions dont l'essentiel des murs porteurs ont été détruits par une crue est aussi interdite.

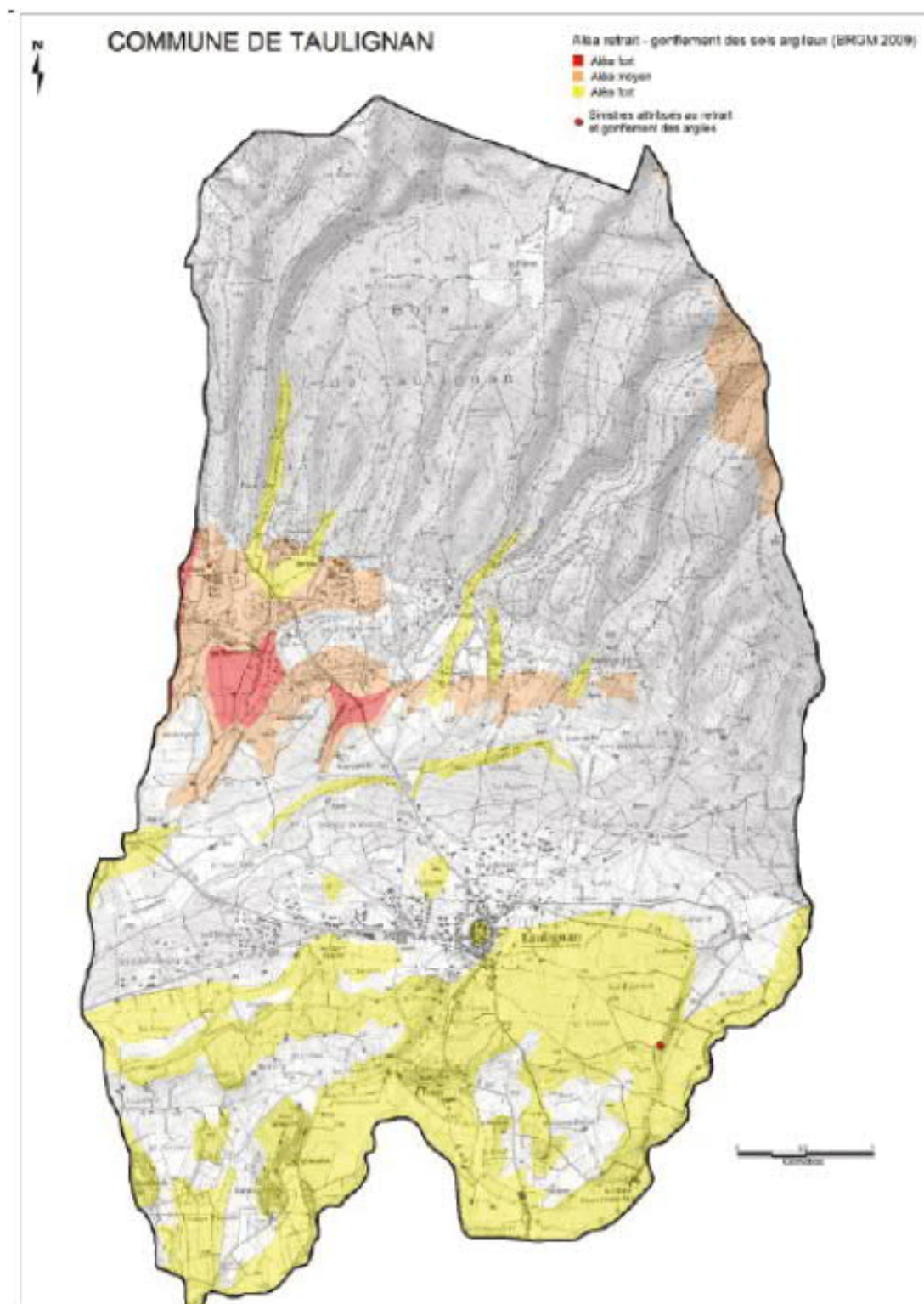
Des projets peuvent être autorisés dans la zone rouge, toutefois ceux-ci doivent respecter les prescriptions réglementaires.

La zone rouge hachurée sur la commune se situe au lieu-dit la «Serre Saint Martin». Ce classement correspond à un risque fort en centre urbain. Le principe du PPR est d'y permettre le maintien de l'activité en limitant la vulnérabilité des personnes et des biens

2.2.9.3 Les risques de mouvement de terrain

Le territoire de la commune de **TAULIGNAN** est concerné par des zones de susceptibilité faible à forte en ce qui concerne le retrait-gonflement des sols argileux.

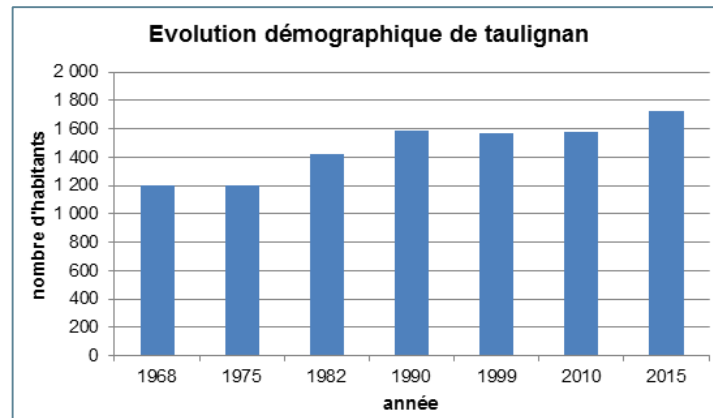
Figure 11 : Cartographie des zones à risque (Sce. Diagnostic Territorial - PLU)



2.3 Démographie et urbanisme

2.3.1 La démographie

La population principale de la commune de TAULIGNAN s'établissait en 2015 à 1 723 habitants :



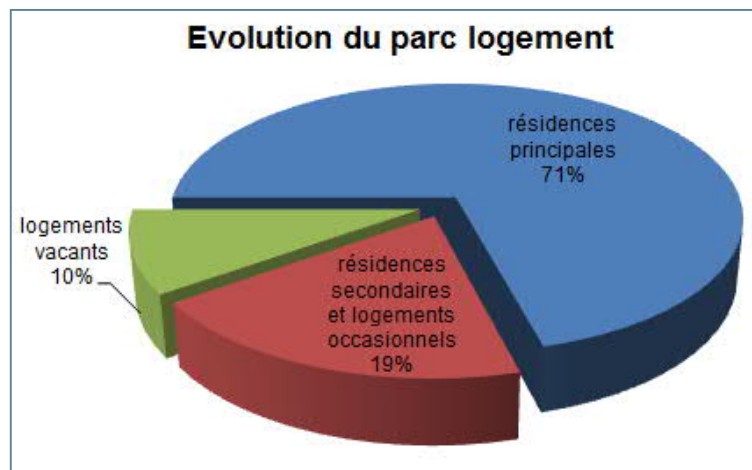
Avec une densité de 48,6 habitants par km², la population de TAULIGNAN a augmenté de 143 habitants entre 2010 et 2015. La population est principalement regroupée dans le village, sur la partie centrale du territoire communal.

2.3.2 La structure de l'habitat

En 2015, la commune comptait 1 123 logements dont :

- 796 résidences principales,
- 217 résidences secondaires,
- 110 logements vacants,

Le taux d'occupation moyen y est donc de 2,16 personnes/logement. Le graphique ci-dessous précise le nombre de logements selon leur type, lors du dernier recensement :



2.3.3 Projets et zones urbanisables

La commune est en train de réactualiser son Plan Local d'Urbanisme.

Nombre de permis de construire accordés sur les 4 dernières années

2013	2014	2015	2016
5	6	9	5

Sur ces bases, on peut donc estimer que la population de TAULIGNAN atteindra environ 2 280 à 2 300 habitants à l'horizon 2030.

2.3.4 Les activités économique

Les activités du secteur public comprennent :

- SAFI (robinetterie plastique industrielle)
- S.P.I.T (outils professionnels pour le bâtiment)
- PETIT René (Terrassement et Assainissement)
- LES POSEURS REUNIS (Entrepreneurs Menuisiers Plaquistes)
- JULLIEN Jean-Claude (Entrepreneurs Menuisiers Plaquistes)
- PINARD Patrick (Maçonnerie)
- GUION Régis (Charpente / Couverture)
- DELBES Jonathan (Plâtrier)
- LAFFITTE (Dépannage Electroménager)
- FLOREVEUR (Garage)
- CORDET Bruno (Carrosserie)
- CASADO Simon (Espaces Verts)
- BERTHELEMY Michel (Motoculture/Plaisance)

2.3.5 Le Tourisme

En 2017, la commune ne compte aucun hôtel, camping, ni autre hébergement collectif. Ainsi, seules les 211 résidences secondaires influencent la production d'eaux usées domestiques en été.

La capacité d'accueil touristique est estimée au total à 400 personnes.

2.4 Analyse théorique du rôle de l'eau

2.4.1 La consommation d'eau potable et les rejets d'eaux usées

D'après le fichier transmis, les données d'exploitation du service d'eau potable en 2016 étaient les suivantes :

	2016
Nombre abonnés AEP	970
Volume total annuel consommé AEP (m³/an)	96 601
Volume consommé par les abonnés raccordé à l'EU (en m³/an, estimation)	73 895
Nombre abonnés raccordés à l'EU	742
Consommation annuelle des abonnés raccordés à l'EU (m³/an)	99,6
Consommation AEP moyenne d'un habitant raccordé à l'EU (l/j)	126,3

2.4.2 Charges théoriques hydrauliques

En 2016, le $V_{EU} = 742 \times 2,16 \times 0,1263 \times 0,8 = 162 \text{ m}^3/\text{j}$ d'eaux usées

Avec :

- 742 le nombre de branchement d'eaux usées en 2016
 - 2,16, le taux d'occupation par résidence principales
 - 0,1263 la consommation moyenne d'un habitant
 - 0,8 la part d'eau potable rejeté au réseau d'eaux usées
- Remarque : 0,9, usage industriel et 0,65 consommation habitation

En 2017, le $V_{EU} = 799 \times 2,16 \times 0,1263 \times 0,8 = 174 \text{ m}^3/\text{j}$ d'eaux usées

Avec :

- 799 le nombre de branchement d'eaux usées en 2017

2.4.3 Charges polluantes théoriques

Charge de pollution pour 1 EH (Kg/j)	Charge de pollution théorique 2017 (Kg/j)
0,12	207
0,06	104
0,09	155
0,014	24
0,004	7

3 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1 Etat de l'assainissement non collectif en 2002

Des enquêtes par courrier ont été effectuées en 2002 par BETURE-CEREC. 151 questionnaires ont été retournés sur les 166 envoyés, soit un taux de retour très satisfaisant de 93%. L'analyse statistique des réponses fait apparaître d'une manière synthétique les résultats suivants :

- 4% des habitations ne disposent d'aucun prétraitement (ni fosse septique, ni fosse toutes eaux),
- 51% des logements ne disposent d'aucun système de traitement ;
- 39% des résidences enquêtées utilisent des puits perdus pour l'évacuation des effluents domestiques.

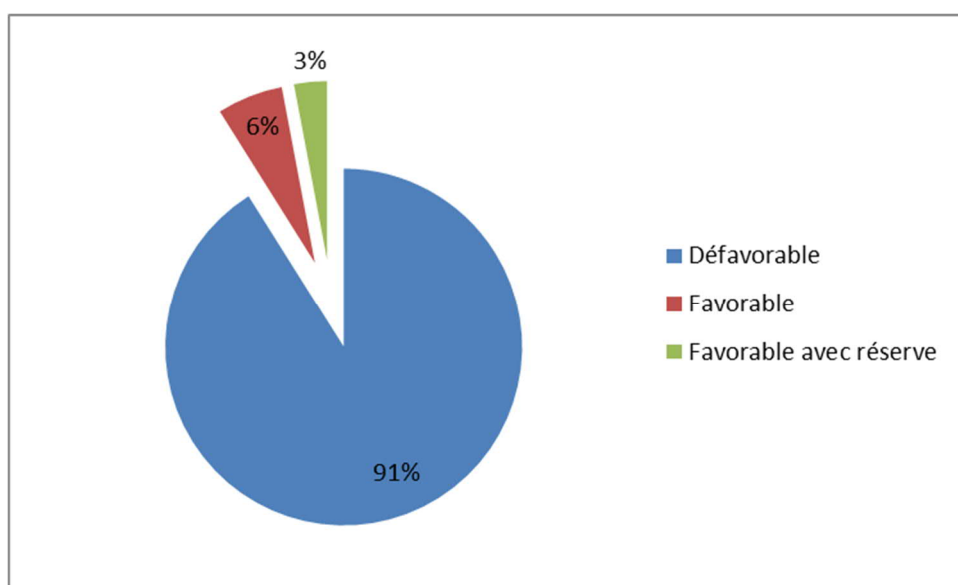
La conclusion générale sur ces enquêtes était qu'environ 59 % des installations

3.2 Etat de l'existant - Résultats visite SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est actuellement la compétence du **la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan**. Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial (art. L.2224-8 à 12 du CGCT, Circ. 22/05/97). A ce titre, il est financé par une redevance correspondant au coût du service rendu (égalité des usagers devant le service). Il a notamment pour mission d'assurer un contrôle technique des installations.

Le SPANC a visité en 2011, 180 installations et 67 installations depuis 2014. L'analyse des visites réalisées entre 2014 et 2018 fait état de :

- 91 % des dispositifs visités qui seraient défavorables (non conformes)
- 9% des dispositifs visités qui seraient favorables avec ou sans réserve (conformes avec des



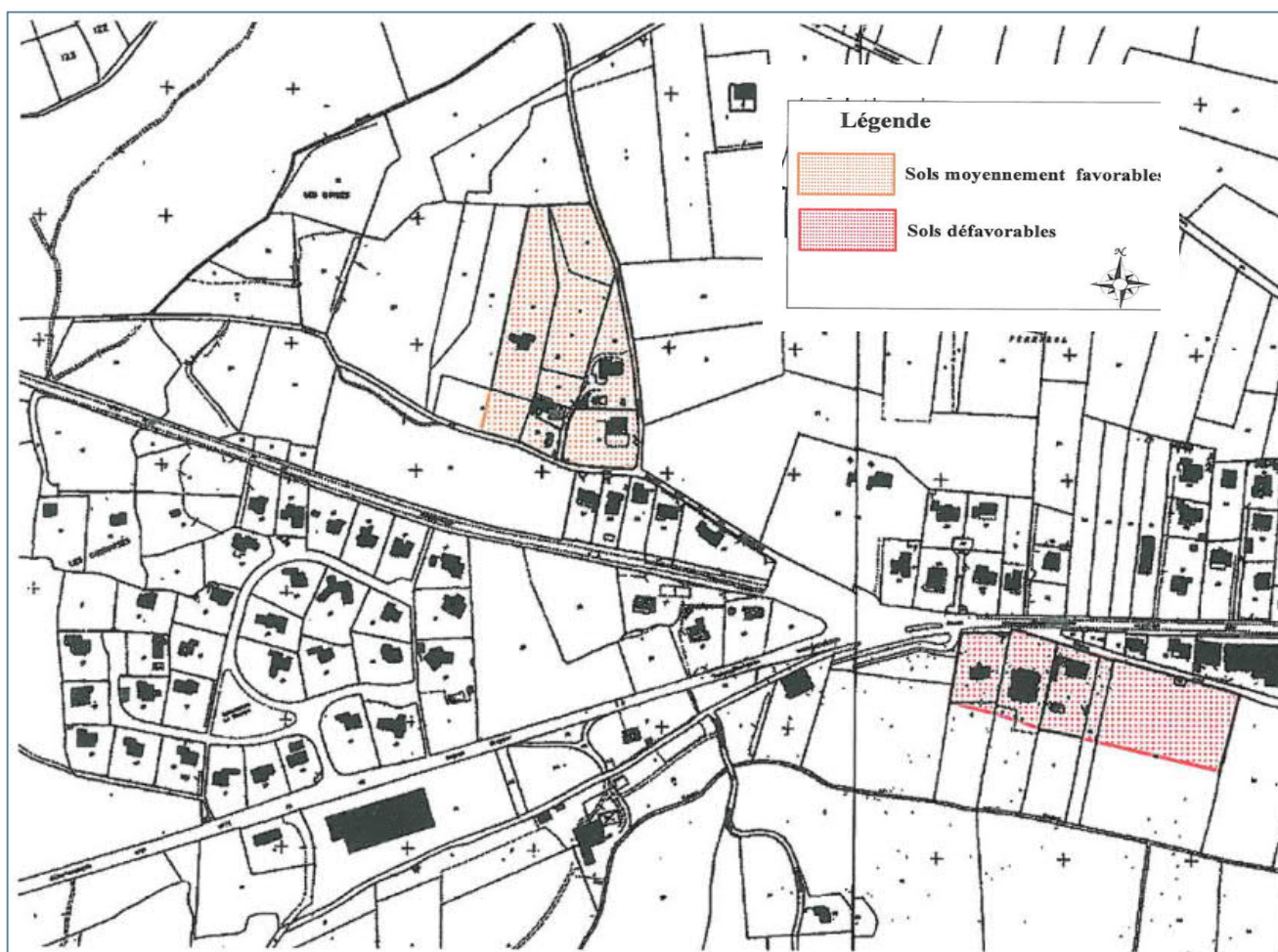
3.3 Aptitude des sols à l'assainissement autonome

Des investigations de terrain ont été réalisées dans le cadre du schéma directeur 2002. Elles ont permis, de dresser la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

Deux secteurs ont ainsi été étudiés :

- Secteur 1 lieu-dit : « Peyrerol » au Nord du lotissement de la Chenaie : en orange sur la carte : la profondeur du sol meuble est variable mais le plus souvent le substratum est quasiment affleurant : de 0 à 1m. Cette zone nécessite donc la mise en place d'un sol reconstitué (sable siliceux). Actuellement, les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif.
- Secteur 2 : lieu-dit « Sausse » entre le ruisseau de Chalerne et l'usine : en rouge sur le plan : le sol est profond mais humide et argileux. Il a été classé en aptitude défavorable. Actuellement, les habitations ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Figure 12 : Carte d'aptitude du sol à l'assainissement autonome



4 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

4.1 Généralités

La Commune de TAULIGNAN possède un système d'assainissement complet, comportant un réseau d'assainissement des eaux usées en partie séparatif, un réseau d'eaux pluviales et une station d'épuration. Le service d'assainissement collectif est exploité en régie communale.

L'ensemble de la Commune présente près de 12 km de réseau d'assainissement. On trouve aussi 0,4 km de refoulement.

Au total, 292 regards d'assainissement, 1 déversoir d'orage ainsi que 1 poste de refoulement ont été reportés sur les plans.

Le plan des réseaux, les fiches regards, la fiche du déversoir d'orage, ainsi que les fiches des postes de refoulement, figurent en annexe.

4.2 Les réseaux des eaux usées

NALDEO a élaboré le SIG complet à partir des plans fournis par la commune. Toutes les informations présentes sur les plans ont été retranscrites sous SIG. Le SIG comprend les informations suivantes :

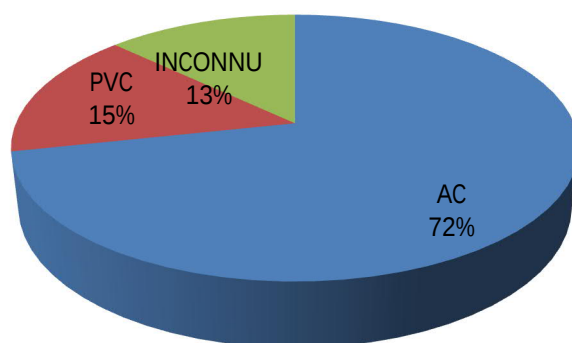
- Canalisation : type, écoulement, matériau, diamètre, année de pose, linéaire,
- Organes : regard, tabouret de branchement, poste de refoulement, déversoir d'orage.

Le réseau des eaux usées est de type séparatif. Son linéaire est de 12 835 ml

4.2.1 Le patrimoine

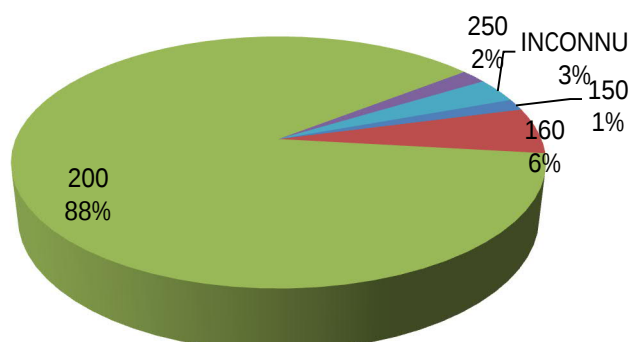
4.2.1.1 Matériaux de Canalisations

Le matériau est connu pour 87 % des canalisations. Le matériau dominant est l'amiante Ciment.



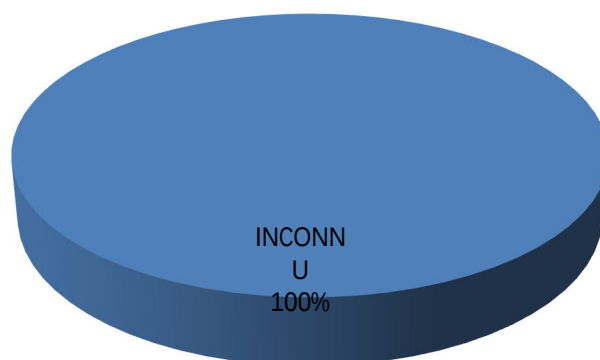
4.2.1.2 Diamètre de Canalisations

Le diamètre est connu pour 97 % des canalisations. Le diamètre dominant est le 200 mm.



4.2.1.3 Année de poses des Canalisations

L'année de pose est connue pour 75 % des canalisations. L'année de pose dominante est en 1960. En attente



4.2.2 Indice de connaissance patrimoniale

Cet indicateur (P202.2B) évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

Pour la commune de TAULIGNAN, cet indice est estimé de l'ordre de 28/45 (Cf. Tableau ci-après)

	arrêté du 02/12/2013	Données SIG fourni à NALDEO en début d'étude
	nombre de points maximum	note de l'exploitant
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (PR, DO...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux avec une mise à jour au moins annuelle Intégration de levés topographiques et plans de récolement (R554-34)	5	5
Total	15	15
En cas d'obtention des 15 points précédents, les points suivants peuvent être obtenus		
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec: - linéaire - catégorie de l'ouvrage (R554-2) - précision des informations cartographiques (R554-23) - matériau et diamètre pour au moins 50% du linéaire	10	10
Matériau et diamètre des tronçons rassemblés pour au moins 60% du linéaire	1	1
Matériau et diamètre des tronçons rassemblés pour au moins 70% du linéaire	1	1
Matériau et diamètre des tronçons rassemblés pour au moins 80% du linéaire	1	1
Matériau et diamètre des tronçons rassemblés pour au moins 90% du linéaire	1	0
Matériau et diamètre des tronçons rassemblés pour au moins 95% du linéaire	1	0
Dates ou périodes de pose des tronçons rassemblés pour au moins 50% du linéaire	10	0
Dates ou périodes de pose des tronçons rassemblés pour au moins 60% du linéaire	1	0
Dates ou périodes de pose des tronçons rassemblés pour au moins 70% du linéaire	1	0
Dates ou périodes de pose des tronçons rassemblés pour au moins 80% du linéaire	1	0
Dates ou périodes de pose des tronçons rassemblés pour au moins 90% du linéaire	1	0
Dates ou périodes de pose des tronçons rassemblés pour au moins 95% du linéaire	1	0
Total	30	13
Au moins 40 points doivent être obtenus pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé du réseau mentionné à l'article D.2224-5-1 du CGCT		
sous-total	45	28

4.3 Déversoirs d'orage

Le déversoir d'orage a fait l'objet d'une visite. La fiche de visite est présentée en annexe.

Tableau 3 : Caractéristiques générales du D.O

N° du DO	Localisation	Type	Milieu récepteur	Estimation du nombre d'EH raccordés
1	Route de Grillon	Surverse	Réseaux eaux pluviales puis Ravin de Riaille	Supérieur à 200 EH

L'estimation du nombre d'Equivalents-Habitants, raccordés au droit de chaque déversoir, a été faite sur la base d'une estimation du nombre d'abonnés situés en amont.

Lors de **nos visites du mois de mai**, nous n'avons pas observé de déversement de temps sec.

Tous les déversoirs d'orage, dont la charge transitant dépasse 12 kg/j en DBO5 mais reste inférieure à 600 Kg/j, est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

4.4 Postes de refoulement

La Commune de Taulignan dispose d'un poste de refoulement permettant de diriger l'ensemble des eaux usées du lotissement de la Chênaie au niveau du réseau gravitaire présent sur Chirouses.

Le PR est situé à l'Est du village. Il s'agit d'un ouvrage simple en bon état, muni de deux pompes, est équipé de télégestion mais n'est pas clôturé.

Les schémas de principe, ainsi que les photos du poste de refoulement, figurent en annexe.

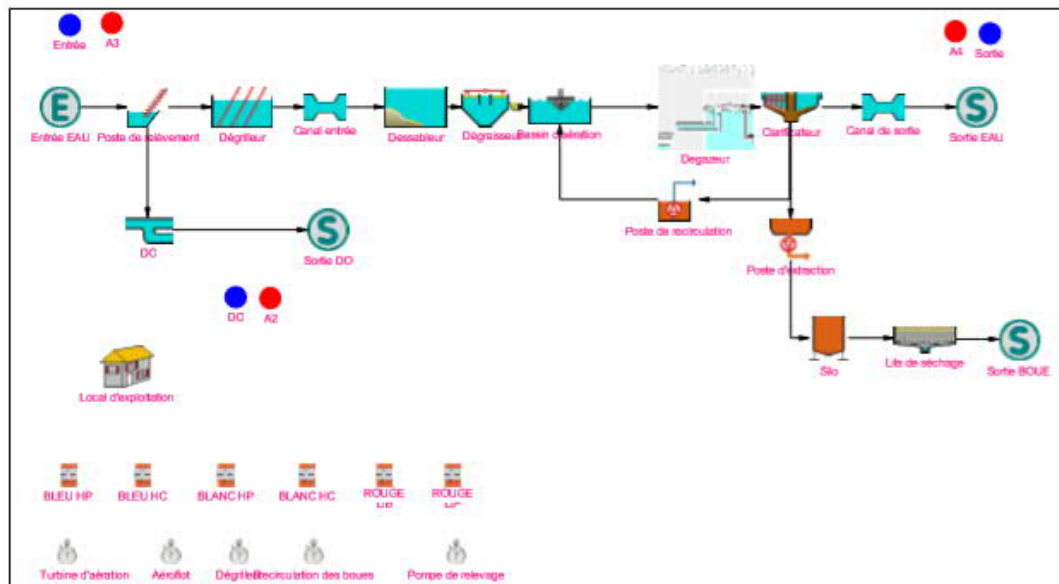
4.5 La station d'épuration

Les eaux usées collectées par le réseau d'assainissement de la commune de **TAULIGNAN** sont traitées dans une station d'épuration de type boues activées à aération prolongée, d'une capacité nominale de 1350 EH.

4.5.1 Caractéristiques générales

- Code national (SANDRE) : 060926348002
- Date de mise en service de la station : janvier 1991
- Capacité constructeur : 1350,00 EH (81,00 Kg DBO5)
- Débit nominal (de temps sec) : 225,00 m³/j
- Type d'épuration : Boues activées
- Filières eau : Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Clarification
- Filières boues : Epaississement, déshydratation naturelle
- Nom du milieu récepteur : Le Riaille

Figure 13 : plan schématique (Sce SATESE 26)



4.5.2 Synthèse des visites SATESE

L'analyse des données issues des rapports de visites SATESE 2014 à 2018, fait état d'un certain nombre de dysfonctionnements principalement liés au réseau et qui impactent sur le fonctionnement de la Station.

- Les eaux claires parasites
- Les graisses
- Les graviers.

Les analyses effectuées sur les échantillons ponctuels prélevés les jours des visites, montraient tous un effluent de bonne qualité sur la partie organique. D'autre part, l'oxygénation du bassin d'aération n'est pas suffisante pour traiter correctement l'azote.

4.5.3 Synthèse des visites SAUR

- AAA
- AAA
- AAA
- AAA

4.5.4 Synthèse de la visite NALDEO

La station a fait l'objet d'une visite en juin 2018. Les caractéristiques générales et la synthèse de la visite figurent en annexe

- Les ECP lessivent massivement et régulièrement la station. Départ de boues
- Le génie civil est à surveiller. (Diagnostic à envisager)
- Système de dégraissage obsolète
- Chemin d'accès en mauvais état,
- Absence de signalétique

4.5.5 Comparaison des débits théoriques et des débits

Paramètres	Capacité de la STEP	Charge Théorique
Charge hydraulique (m ³ /j)	225	207 hors ECP
DCO	162	207
DBO	81	104
MES	121,5	155
NTK	18,9	24
Pt	5,4	7

D'une manière générale la capacité de la station est dépassée

4.5.6 Conclusion

- L'ouvrage est âgé de 27 ans
- Les eaux claires parasites impactent fortement le fonctionnement de la STEP.
Des travaux de suppression des eaux claires parasites de temps sec et de temps de pluie sont à programmer
- Le système de dégraissage est obsolète. Son remplacement est à envisager
- Le génie civil montre des faiblesses. Un diagnostic est à envisager
- D'une manière générale la capacité de la station est dépassée

4.6 Reconnaissance du réseau d'eaux usées

Le réseau d'assainissement a fait l'objet de visites en mai et juin 2018. Cette visite a permis de réaliser la mise à jour des plans sous SIG.

Par ailleurs, certains regards accessibles ont fait l'objet de fiches de visite présentées dans le carnet annexé au rapport de phase 1.

Le réseau séparatif eaux usées raccordé à la station d'épuration, d'un linéaire de l'ordre de 12835 ml est essentiellement composé de conduite en PVC, BETON et AMIANTE CIMENT de diamètre nominal variant de 150 à 200 mm

D'un point de vue global, les principaux dysfonctionnements constatés sont décrits ci-dessous :

- **Présence de dépôts dans les réseaux** : le réseau est globalement dans un état correct et est bien entretenu, toutefois, nous avons observé au niveau de quelques regards la présence de dépôts. Ces dépôts entraînent une diminution de la capacité des canalisations et peuvent provoquer des obstructions et donc des débordements, d'une part et, d'autre part, des mauvaises odeurs. Il est alors souhaitable de réaliser un curage des canalisations présentant ce type de problème.
- **Présence d'eaux claires parasites** met en évidence un réseau non étanche (en mauvais état et/ou mal posé).
- **Regards non accessibles** : Certains regards ne sont pas accessibles (tampons sous enrobé, collés, non localisés...), rendant impossible l'accès au réseau pour l'exploitation.

Les constats, établis suite à la reconnaissance du réseau, sont présentés plus précisément ci-après par système d'assainissement. Les dysfonctionnements constatés sont également détaillés dans le carnet de fiches regards (annexe du présent rapport).

4.6.1 Les regards non accessibles

Sur les 81 regards ouverts sur le réseau communal 13 n'ont pu être ouverts. Les regards concernés sont listés dans le tableau ci-après.

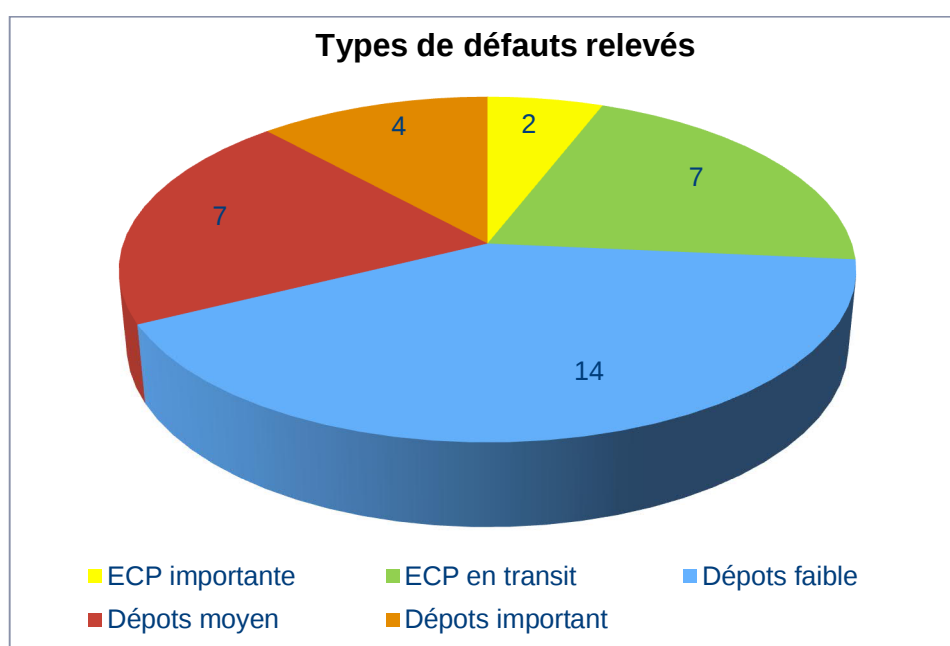
N° du regard	Regard non accessible
REG_255	Collé
REG_268	Collé
REG_306	Collé
REG_321	Collé
REG_322	Collé
REG_323	Collé
REG_280	Non localisé
REG_286	Non localisé
REG_312	Non localisé
REG_264	Sous enrobée
REG_276	Sous enrobée
REG_303	Sous enrobée
REG_316	Sous enrobée

4.6.2 Différents types de défauts

Les différents types de défauts sont consignés dans le tableau ci-après

N° du regard	Types de défauts
REG_007	Dépôts importants
REG_266	Dépôts importants
REG_273	Dépôts importants
REG_324	Dépôts importants
REG_252	Dépôts moyens
REG_258	Dépôts moyens
REG_269	Dépôts moyens
REG_282	Dépôts moyens
REG_296	Dépôts moyens
REG_298	Dépôts moyens
REG_305	Dépôts moyens
REG_307	Dépôts faibles
REG_317	Dépôts faibles
REG_255	Dépôts faibles
REG_002	ECP en transit
REG_004	ECP en transit
REG_005	ECP en transit

N° du regard	Types de défauts
REG_005	Dépôts faibles
REG_010	Dépôts faibles
REG_011	Dépôts faibles
REG_256	Dépôts faibles
REG_287	Dépôts faibles
REG_288	Dépôts faibles
REG_291	Dépôts faibles
REG_292	Dépôts faibles
REG_293	Dépôts faibles
REG_294	Dépôts faibles
REG_295	Dépôts faibles
REG_009	ECP importante
REG_007	ECP en transit
REG_010	ECP en transit
REG_011	ECP en transit
REG_260	ECP en transit
REG_008	ECP importante



5 RESEAU D'EAUX PLUVIALES

5.1 Généralités

La collecte des eaux pluviales sur la commune de TAULIGNAN est assurée :

- dans la partie Nord, Est et Sud, par des antennes qui rejoignent les fossés et combes dont l'exutoire final est la Rialle
- dans la partie Ouest du village, par un réseau pluvial qui a comme exutoire la Chalerne.

Ces deux cours sont des affluents du Lez.

Sur le village de TAULIGNAN, les eaux pluviales sont drainées et canalisées par des collecteurs enterrés et des fossés. Il est recensé des réseaux busés circulaires, dont les diamètres varient de 100 mm à 1500 mm en béton ou en PVC.

Type de Réseaux	Linéaire en ml
Pluvial/séparatif	7147
Fossé/séparatif	6475

Les visites de terrain et les enquêtes auprès des riverains et de la mairie nous ont permis de recenser les dysfonctionnements traités ci-après (le paragraphe 3.3)

5.2 Le réseau d'eaux pluviales enterré

D'après les données extraites des différents plans de recollement disponibles, et la reconnaissance, le réseau se caractérise comme ci-après.

Figure 14 : Répartition du type de Matériau

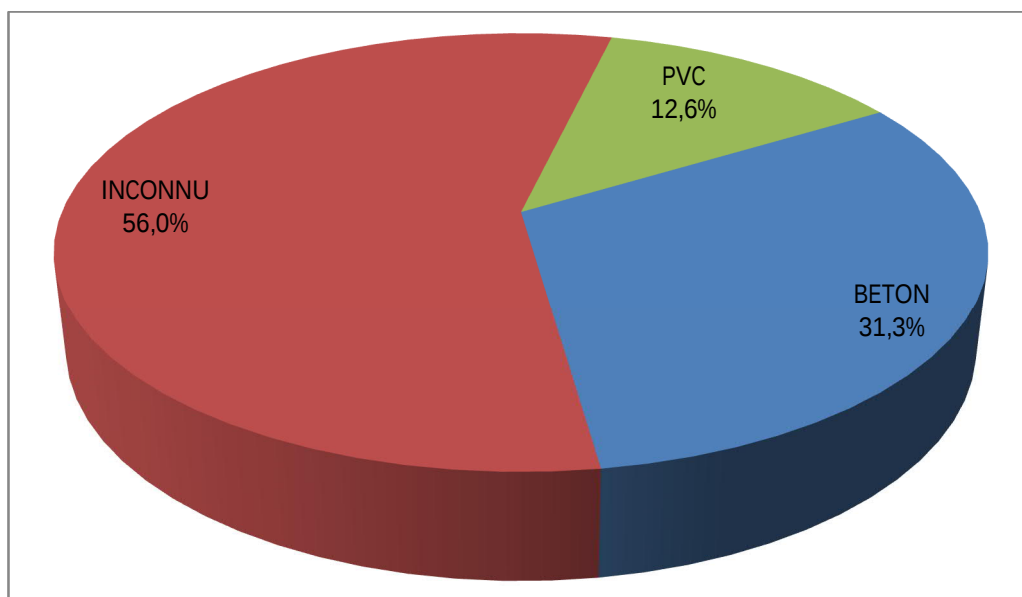
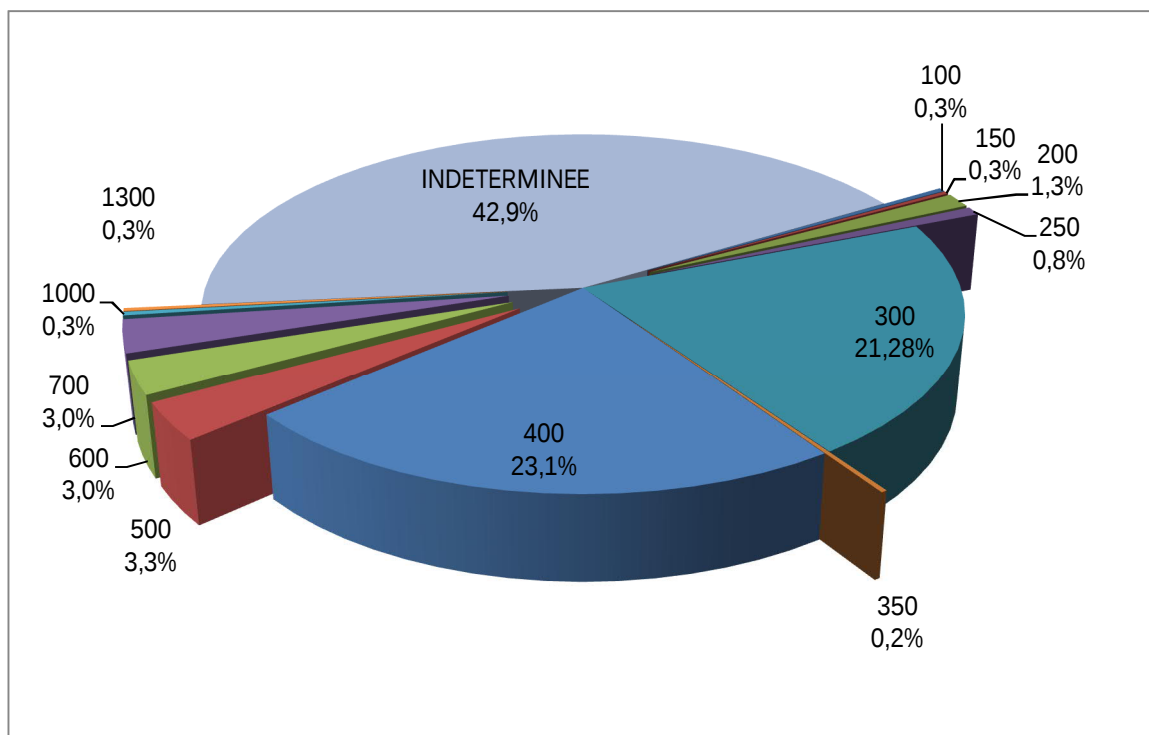


Figure 15 : Répartition par Diamètre



5.3 Reconnaissance du réseau

Un travail de reconnaissance a été effectué sur la commune de TAULIGNAN. Il a permis de répertorier près de **47** avaloirs, **19** caniveaux, **200** grilles et **31** regards de visite. 12 fiches regard ont pu être réalisées. Elles sont présentes en annexe.

Aucun défauts ou dysfonctionnement n'a été constaté sur les regards ouverts.

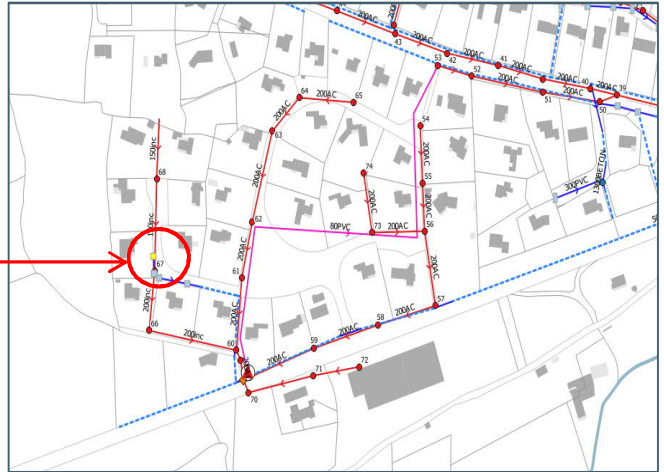
Sur les 200 grilles répertoriées, 5 grilles sont bouchées soit 2,5%. La liste des grilles bouchées ci-dessous,

- REG_012,
- REG_062,
- REG_187,
- REG_214,
- REG_228,

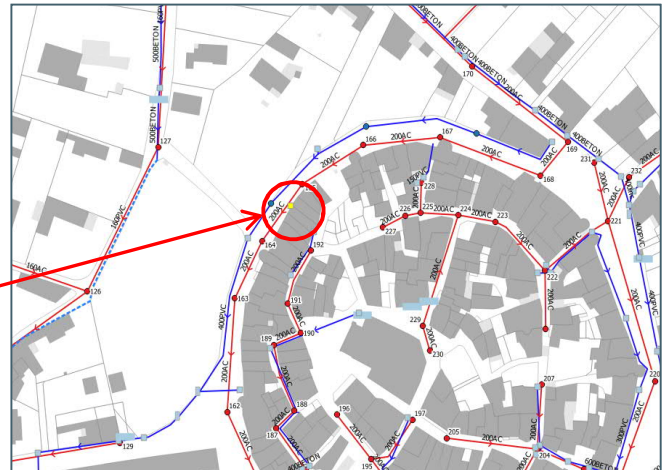
La présence de grilles bouchées sur les conduites empêche le bon écoulement des effluents. Il est responsable des mises en charge et débordements de réseau.

5.4 Grilles bouchées constatés lors de la visite

Lotissement la Chênaie



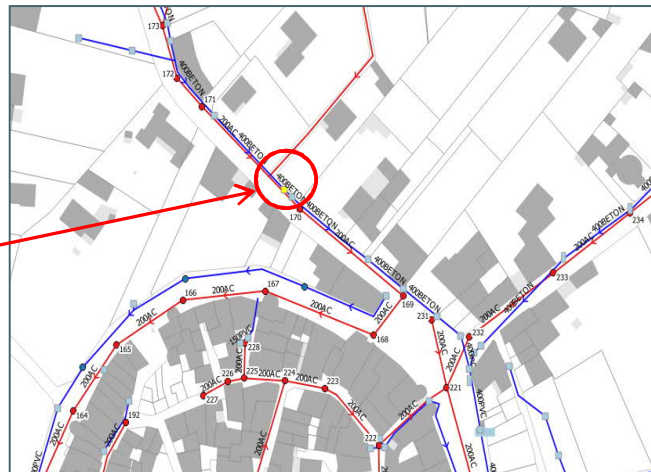
Les grands remparts



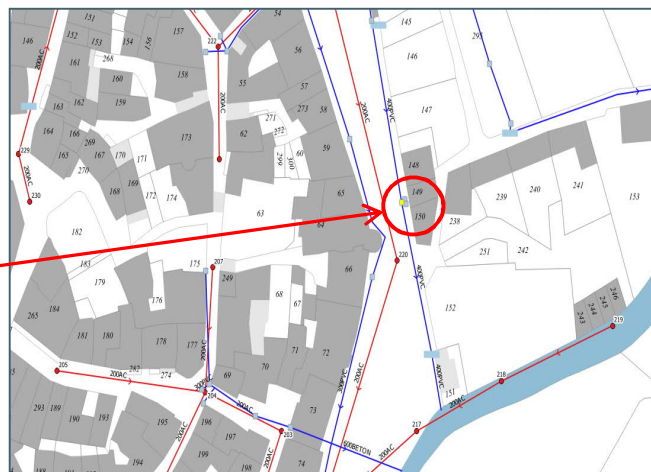


Commune de TAULIGNAN (26)
Schéma directeur des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales
Phase 1 : Etat des lieux, enquêtes et mise à jour des plans
Affaire n° KR8110

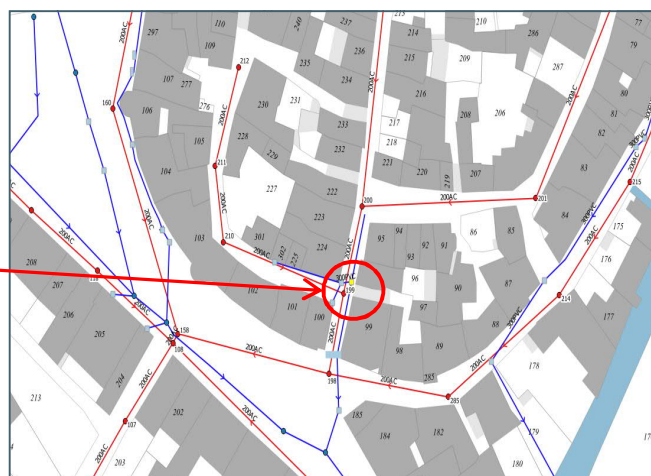
Route d'Aleyrac



Rue des petits remparts



Porte Boucharde



5.5 Fonctionnement du réseau d'eaux pluviales au voisinage du village

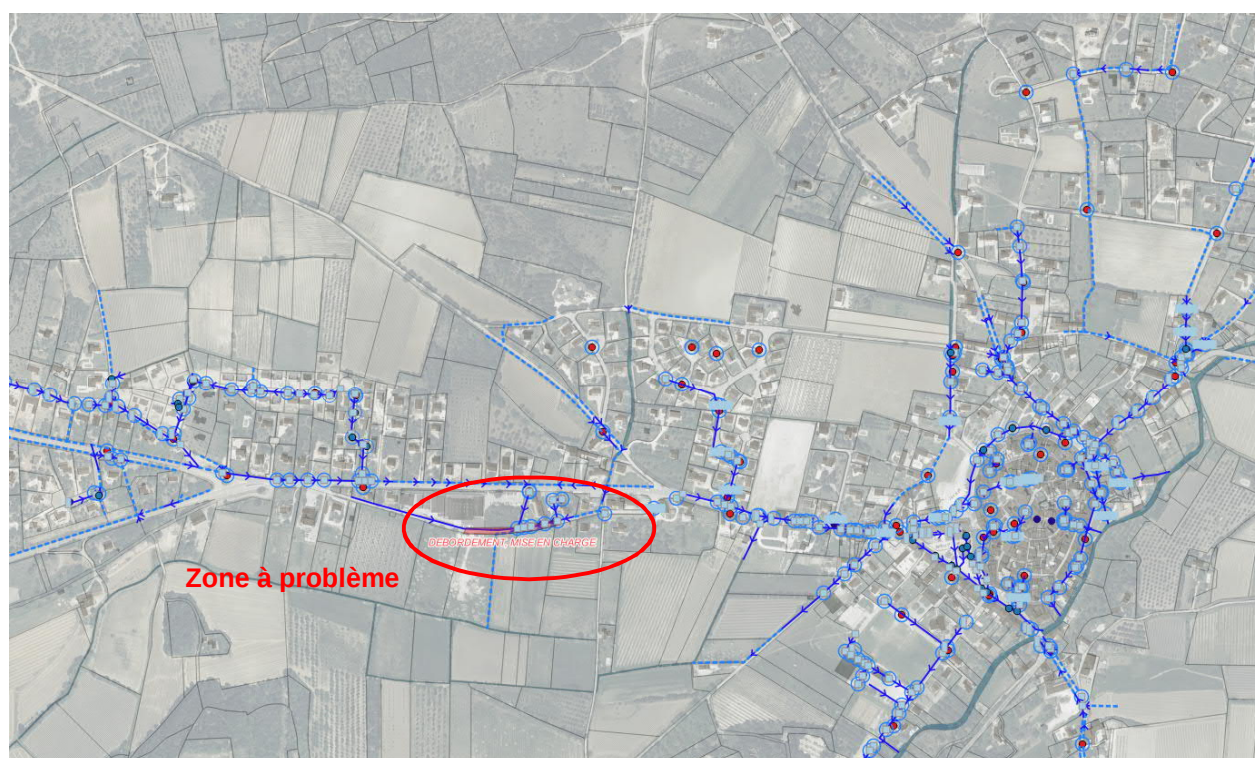
Au voisinage du réseau d'eaux pluviales, l'assainissement pluvial est assuré par des fossés, aboutissant dans des ravins, des prés, le ruisseau de la Rialle et de la Chalorne.

Aucun problème n'a été signalé au voisinage du village.

5.6 Zone de débordement signalés par la collectivité

La figure ci-dessous recense le problème signalé sur le réseau d'eaux pluviales de la commune de TAULIGNAN.

Figure 16 : Plan de localisation du problème recensé sur le réseau d'eaux pluviales



Le secteur présentant des problèmes se situe derrière la société SAFI (fabricant de plastique). Lorsqu'il pleut le réseau monte en charge et déborde sur la route.

Au niveau de cette zone la route forme une cuvette. Au fond de cette cuvette se trouve une grille avec 3 arrivées et un départ (Grille EP_59). L'arrivée 1 arrive de l'Ouest, l'arrivée 2 vient des bâtiments au Nord et l'arrivée 3 vient de l'Est, quant à lui le départ se dirige vers le fossé de l'autre côté de la route.

Lors de fortes voire même de petites pluies, la montée des eaux peut être importante.

Lors de précipitation le réseau monte en charge et déborde par la grille située dans le cercle rouge ce qui provoque une inondation de la route qui forme une cuvette. Ce problème de mise en charge peut d'une part être provoqué par le réseau qui est sous dimensionné au regard du bassin versant amont et/ou une obturation du réseau aval vers le fossé.

Figure 17 : Localisation de la zone

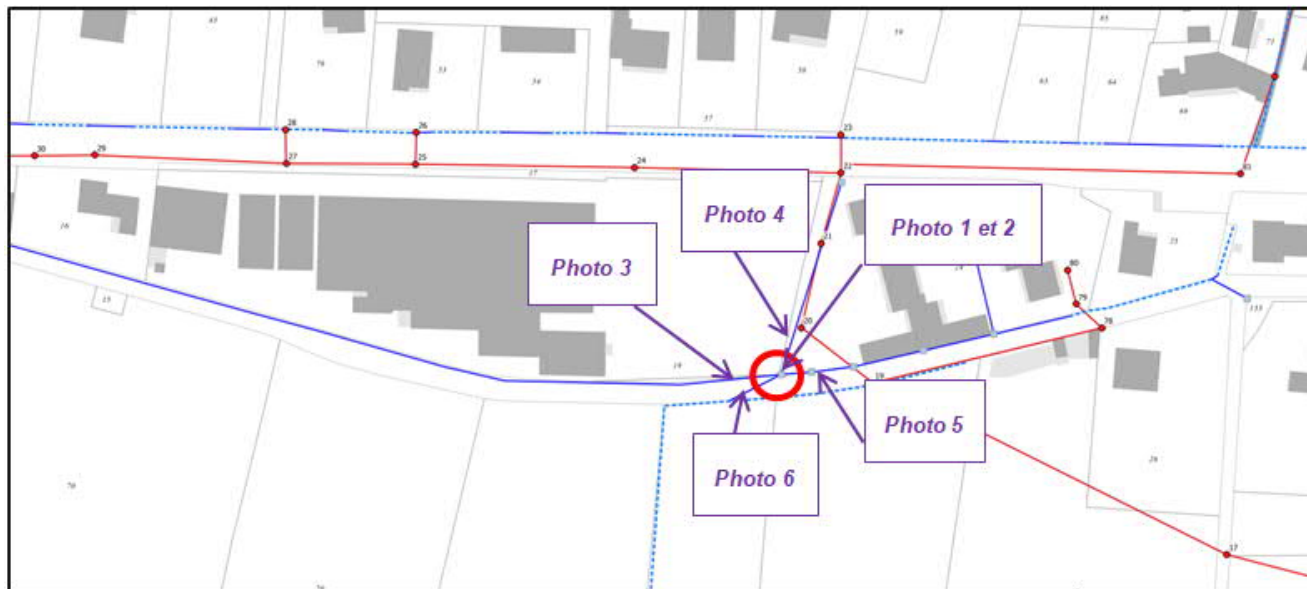


Photo 1 : Grille extérieur (REG_120)

Photo 2 : Grille intérieur (REG_120)



Photo 3 : Arrivée 1

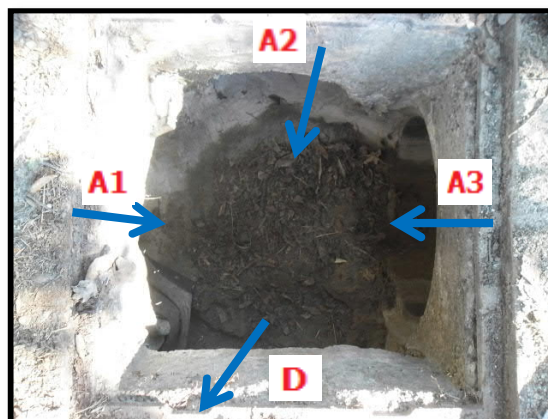


Photo 4 : Arrivée 2



Photo 5 : Arrivé 3



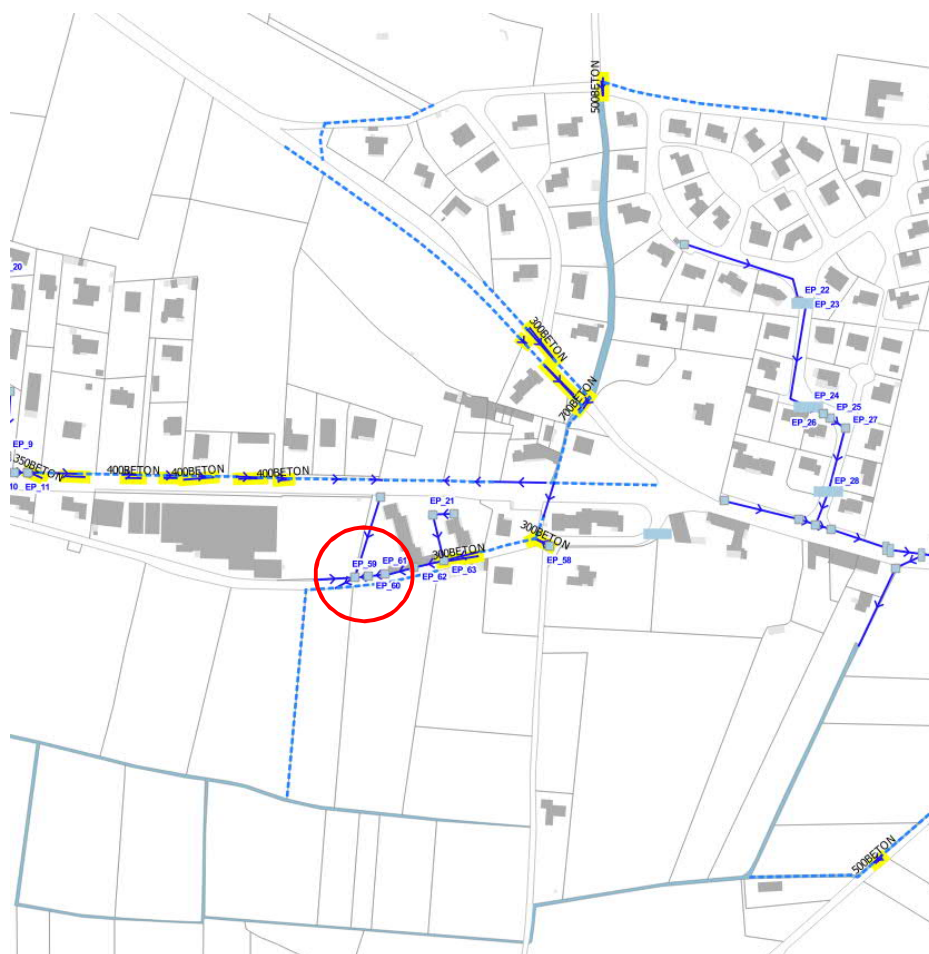
Photo 6 : Départ

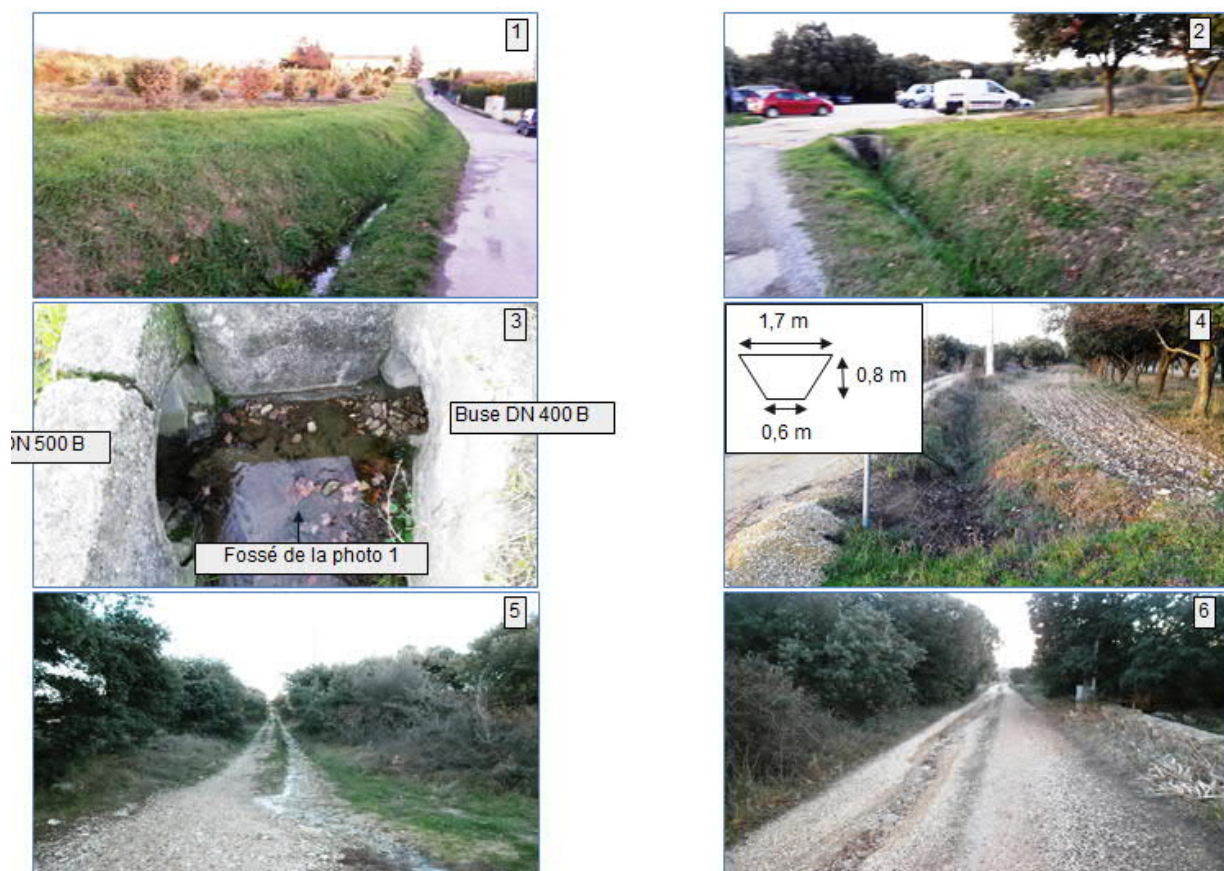
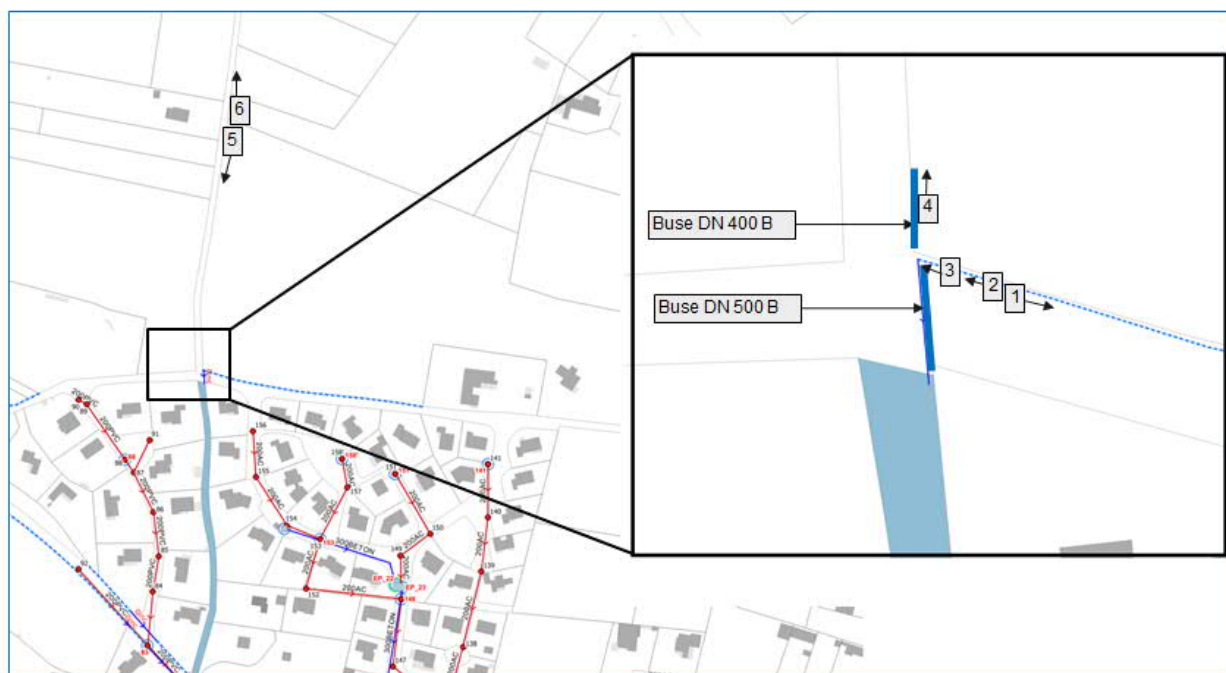


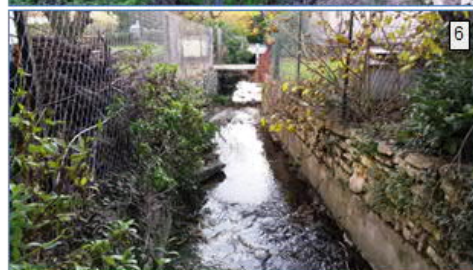
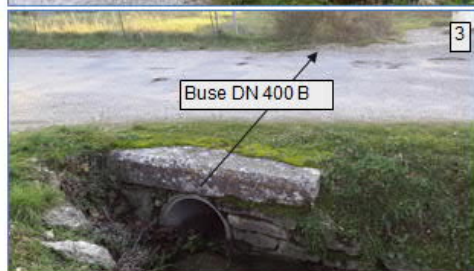
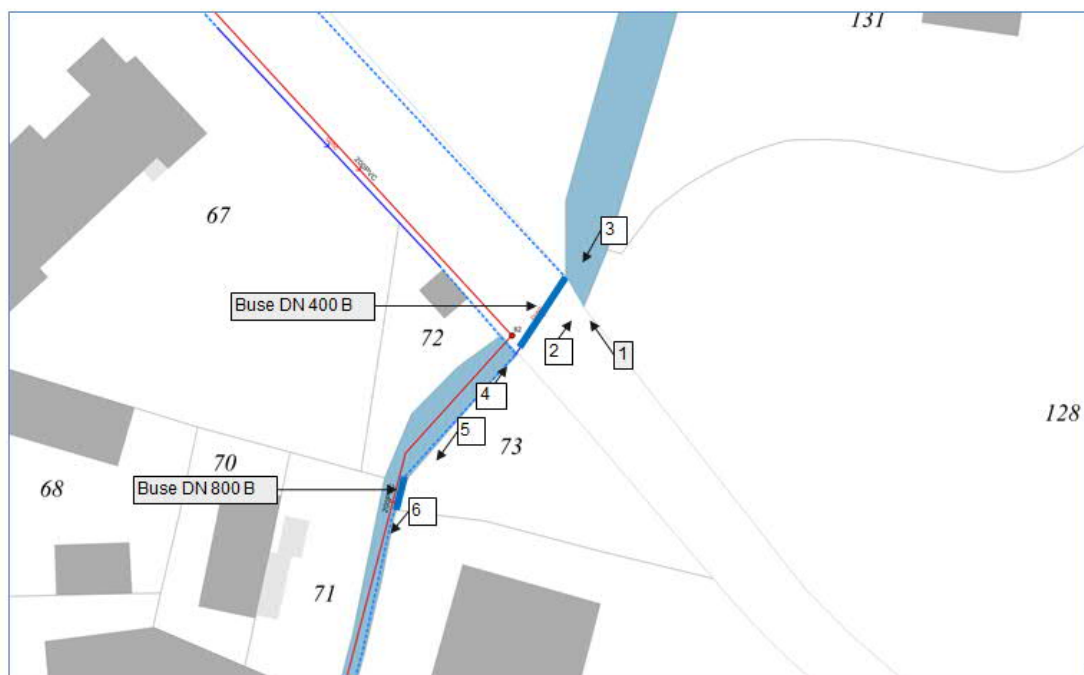
5.6.1 Investigations réalisées

5.6.1.1 Visite du bassin versant amont

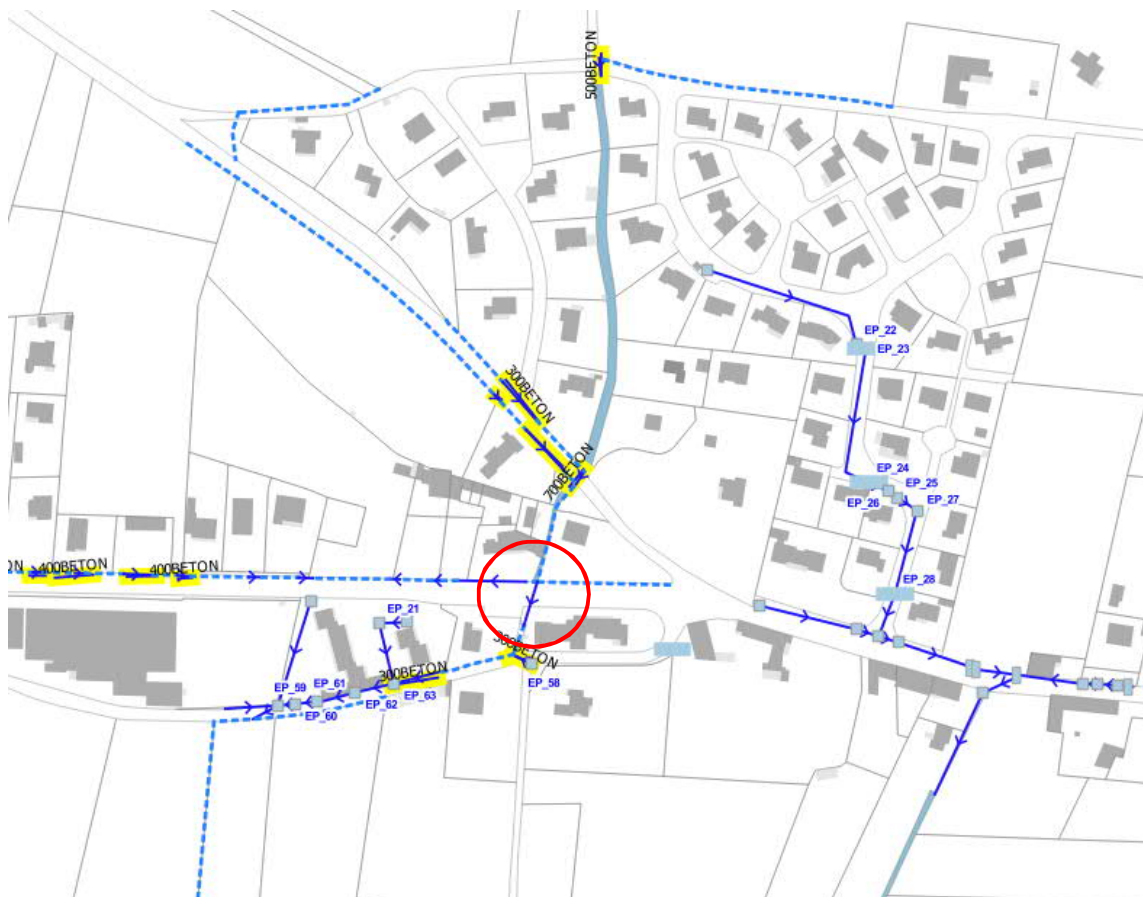
Figure 18 : Plan de localisation du BV





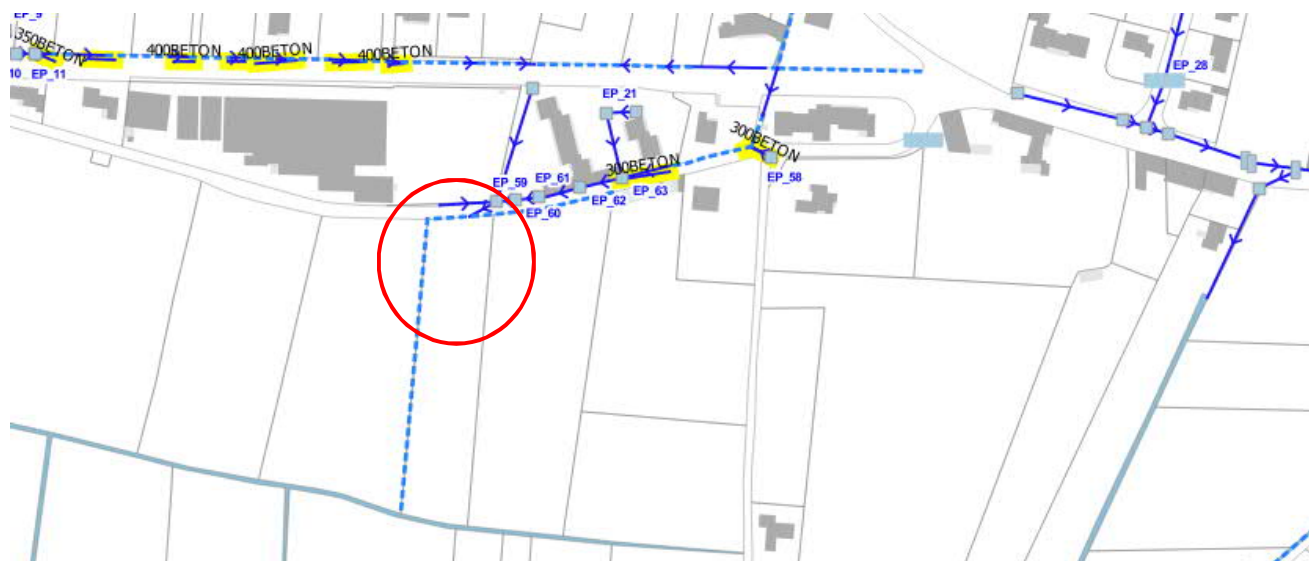


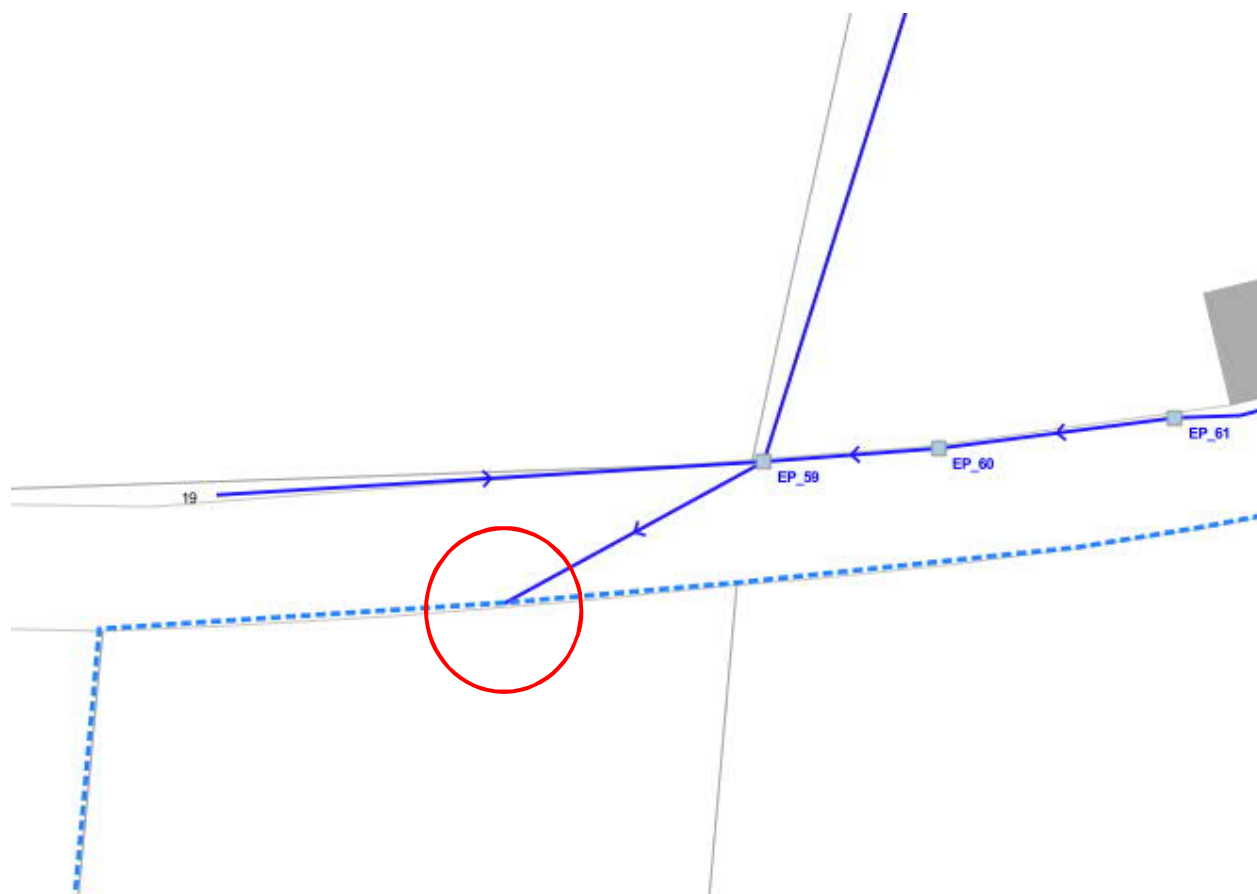
La visite du bassin versant amont a montré que si un débordement devait se produire, ce n'est pas à l'endroit indiqué la collectivité mais à l'endroit indiqué sur le plan ci-après.



5.6.1.2 Visite en aval du site

Lors de la visite de terrain, l'exutoire du départ se dirigeant vers le fossé de l'autre côté de la route n'a pas été trouvé.





6 ANNEXES

6.1 Fiches regard de visite

6.2 Fiches déversoir d'orage

6.3 Fiches poste de refoulement

6.4 Fiche station d'épuration

6.5 Plans

6.5.1 *Plan des réseaux d'assainissement des eaux usées*

6.5.2 *Plan des réseaux d'assainissement des eaux pluviales*